

Vu pour être annexé à
la délibération n° 186 du 22/11/2021
du Conseil municipal du 22/11/2021



H. Sinnot

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20211122-782-106-2021-BF
Date de télétransmission : 24/11/2021
Date de réception préfecture : 24/11/2021

Ville de
Sin le Noble



Sin le Noble
proche de vous

I - Rappel réglementaire : un débat obligatoire

La loi du 06 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3500 habitants et plus l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est donc un exercice réglementaire puisque cette disposition est reprise par l'article L2312-1 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 ».

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

La date butoir pour adopter le Budget Primitif d'une commune est fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales au 15 avril. Dans le cadre du pilotage en cours sur la commune depuis 2014, le vote du Budget Primitif est avancé à décembre, sauf année électorale. Le calendrier budgétaire prévoit le Débat d'Orientation en novembre et l'adoption du Budget primitif 2022 en décembre.

II - Les éléments macroéconomiques de contexte liés à la conjoncture nationale

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2ème trimestre après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services.

Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 1,2 % en juin à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021). Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août). Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

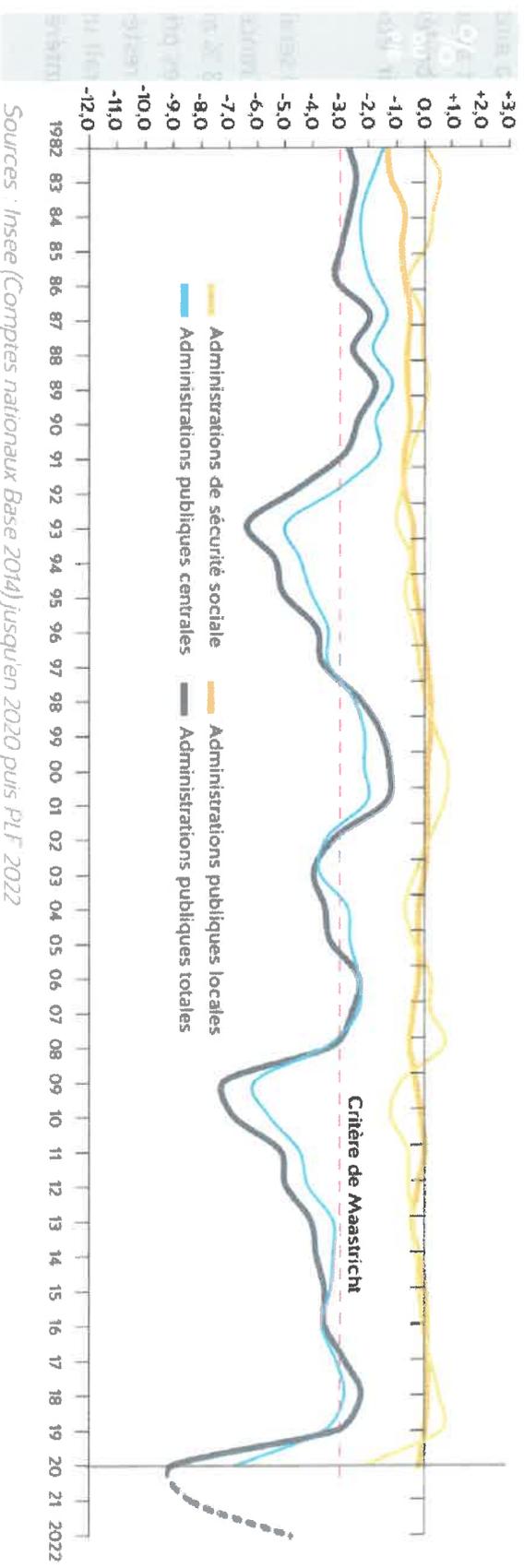
SYNTHESE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	- 8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

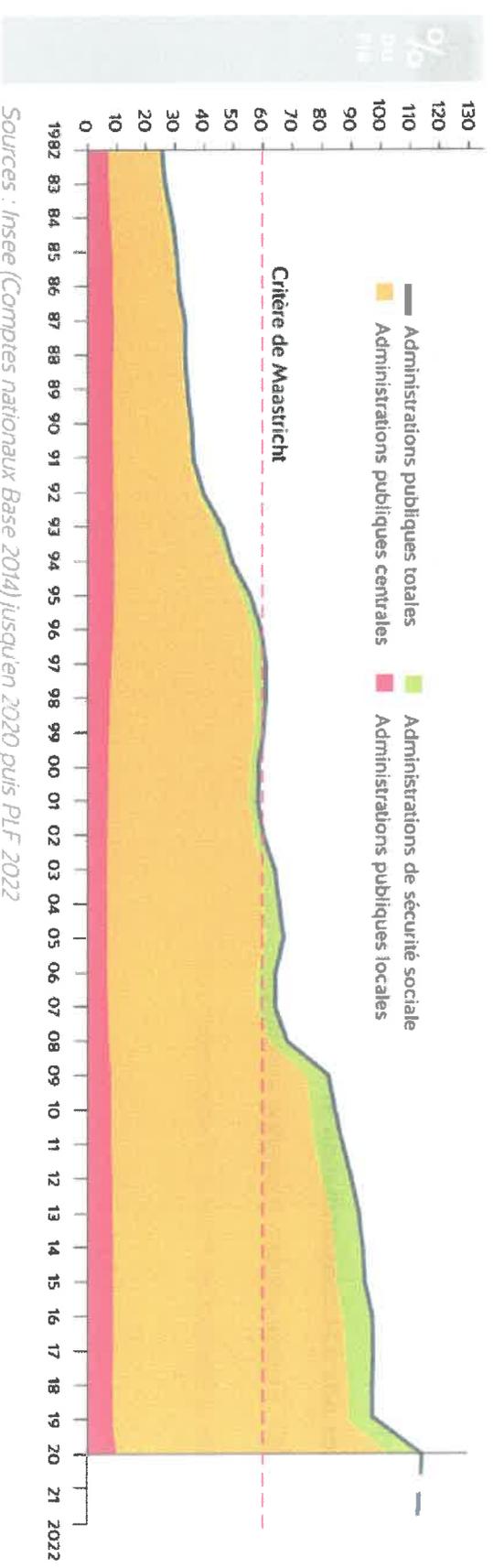
LE DEFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



III – Le contexte 2021 des finances publiques locales

En 2020, les collectivités locales ont été présentes auprès de leur territoire face aux crises sanitaire et économique. Si elles ont pu réaliser des économies du fait de la mise en veille de certains services, elles ont surtout soutenu leurs agents, administrés, entreprises, associations en utilisant toutes les ressources à leur disposition : achats de matériel de protection sanitaire, autorisations spéciales d'absence, subventions, aides, création de fonds de soutien... et ce en dépit de recettes fiscales et domaniales en berne. Leur épargne brute s'est en conséquence repliée de plus de 10 % et les investissements directs ont chuté, phénomène amplifié par le contexte électoral ; en revanche les subventions d'investissement, en direction des entreprises notamment, ont fortement augmenté. Les collectivités locales sont maintenant attendues sur le front de la relance. Alors que tous les niveaux de collectivités débutent un nouveau mandat, il leur est demandé d'accélérer leurs programmes d'investissements pour soutenir l'économie.

L'exercice 2021 devrait faire ressortir que dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de manœuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées.

A - au niveau des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, dont l'évolution a été contrainte par les contrats de Cahors sur la période 2018-2019 (le respect de la norme d'évolution ayant été suspendu en 2020), progresseraient de 2,2 % en 2021, soit un point de plus que l'objectif de l'État. Cette hausse serait la plus élevée depuis 2014, mais résulterait en partie de la reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement. Elle fait suite à une évolution de + 1,3 % (à champ constant) qui combinait les effets contraires d'économies réalisées par la fermeture des services et d'aide accrue aux populations et entreprises à travers des dépenses d'action sociale et des dépenses exceptionnelles en hausse.

En 2021, les charges à caractère général atteindraient 41,5 milliards d'euros, soit une progression de 1,3 % par rapport à 2019, année de référence d'avant-crise, mais de + 4,3 % par rapport à 2020, exercice qui a vu ce poste en retrait de 2,9 %. Ces dépenses constituées des achats de fournitures, carburants, de prestations de services ou encore de frais de formation ou de déplacement, ont logiquement suivi la diminution d'activité des services locaux ; elles reprendraient donc un rythme plus traditionnel en 2021, accentué par une reprise de l'inflation. Cette dernière est anticipée de l'ordre de 2%, après une année 2020 à +0,5% et une moyenne annuelle de +0,75% depuis 2013.

Les dépenses de personnel progresseraient de 1,5 % pour atteindre 68,6 milliards d'euros et 35 % des dépenses courantes. Le point d'indice de la fonction publique resterait gelé, avec cependant à compter d'octobre un alignement de l'indice minimum sur le smic qui pourrait contribuer à une légère accélération. Concernant les effectifs, d'après le 12ème baromètre RH de Randstad paru mi-septembre 2021, 30 % des collectivités locales, et même 46 % des intercommunalités, envisagent de recruter en 2021. À noter également dans cette étude, le pourcentage important de collectivités ayant encore recours à des contrats externes (prestataires ou CCD) pour pallier un absentéisme dû à une crise sanitaire encore d'actualité. Par ailleurs, alors que le recours aux contrats aidés, transformés en parcours emploi compétence depuis 2018, était en forte baisse en 2020 (- 18 % de contrats signés), les six premiers mois 2021 semblent montrer un regain d'intérêt pour ce type de contrat avec une hausse de près de 16 % du nombre de bénéficiaires en juin 2021 par rapport à juin 2020 (DARES, août 2021).

Les autres dépenses courantes, qui comprennent les dépenses exceptionnelles, retrouveraient un niveau proche de celui de 2019 à hauteur de 3,9 milliards d'euros. Elles ont en revanche connu une forte croissance, + 15,6 %, en 2020, les collectivités ayant inscrit sur ce poste certaines de leurs dépenses au titre de la protection contre la Covid-19.

Enfin, les intérêts de la dette poursuivraient leur décrue avec une évolution de - 5,2 %. Ils s'élèveraient à 3,5 milliards d'euros et ne représenteraient plus que 1,8 % des dépenses courantes.

B – au niveau des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,3 % pour atteindre 232 milliards d'euros. Ce dynamisme fait suite à un recul de 1,8 % qui intègre la recentralisation du financement de l'apprentissage et du RSA de La Réunion. Hors ces changements, le repli ne serait que de 0,8 %. En 2021, les recettes ne subissent plus de changement de périmètre mais leur structure est bouleversée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et la révision des valeurs locatives des locaux industriels. Ces deux réformes entraînent des transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités locales mais également des transferts entre fiscalité et dotations de l'État, ces dernières augmentant à due concurrence de la diminution des premières.

Les recettes fiscales (154,4 milliards d'euros) progresseraient donc de 2,2 %. Les contributions directes reculeraient de plus d'un tiers principalement en raison de la suppression de la THRP mais également de la baisse des impôts de production. Ainsi, la taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB - (34,4 milliards d'euros) désormais perçue uniquement par le bloc communal et la cotisation foncière des entreprises (CFE, 6,8 milliards d'euros), diminueraient de plus de 3 milliards d'euros, résultat de la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels, le manque à gagner étant remplacé par une dotation de compensation. Hors cet effet, la hausse serait limitée, en raison d'une revalorisation

forfaitaire des bases de 0,2 % et d'un faible recours au levier fiscal, en particulier au niveau communal. La CVAE perdrait plus de 50 % de son produit en lien avec la suppression de la part des régions (qui en percevaient la moitié) et conjuguée à une baisse de 1 %, la crise économique commençant à se faire ressentir sur cet impôt assis sur la valeur ajoutée. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmenterait quant à elle sous l'effet des hausses de taux décidées par un tiers des EPCI, visant souvent à répondre à l'augmentation du coût du service lié notamment à la croissance de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

La fiscalité serait donc surtout soutenue par la fiscalité indirecte qui intégrerait 31 milliards d'euros de TVA supplémentaire (14,6 pour les départements, 9,7 pour les régions et 6,9 pour les GFP) suite à la suppression de la THRP et à la baisse de la CVAE. La TVA locale ne suivrait l'augmentation dynamique du produit national que pour la part préexistante versée aux régions au titre de la suppression de leur DGF.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) enregistrerait la hausse la plus forte, de l'ordre de 20 %, et représenterait quasiment l'intégralité de la progression totale des recettes fiscales. Les transactions immobilières connaissent encore des records, portées par le niveau très bas des taux d'intérêt des emprunts immobiliers ; ainsi, le volume de ventes de logements anciens en cumul sur les douze derniers mois atteint 1 192 000 transactions à fin juillet 2021.

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État enregistreraient, avec + 4,1 %, une hausse relativement élevée, les amenant à un volume de 36,2 milliards d'euros. La dotation globale de fonctionnement (DGF), d'un montant de 26,7 milliards d'euros, demeure globalement stable en dehors des minorations liées à la recentralisation du RSA de La Réunion, et à la recentralisation de la lutte contre la tuberculose.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité locale (DTCE, dite « Dotation carrée ») des régions et des départements, servent une nouvelle fois de variables d'ajustement, et se retrouvent diminuées.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) entraîne la compensation, par une dotation de près de 300 millions d'euros, des frais de gestion que les régions ne percevront plus à ce titre. Cette même réforme a pour conséquence la suppression des compensations d'exonérations relatives à la TH (soit environ 2 milliards d'euros). À l'inverse, la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels conduit à la création d'un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État d'un montant total de 3,2 milliards d'euros, pour compenser la perte de ressources aux titres de la FB et de la CFE.

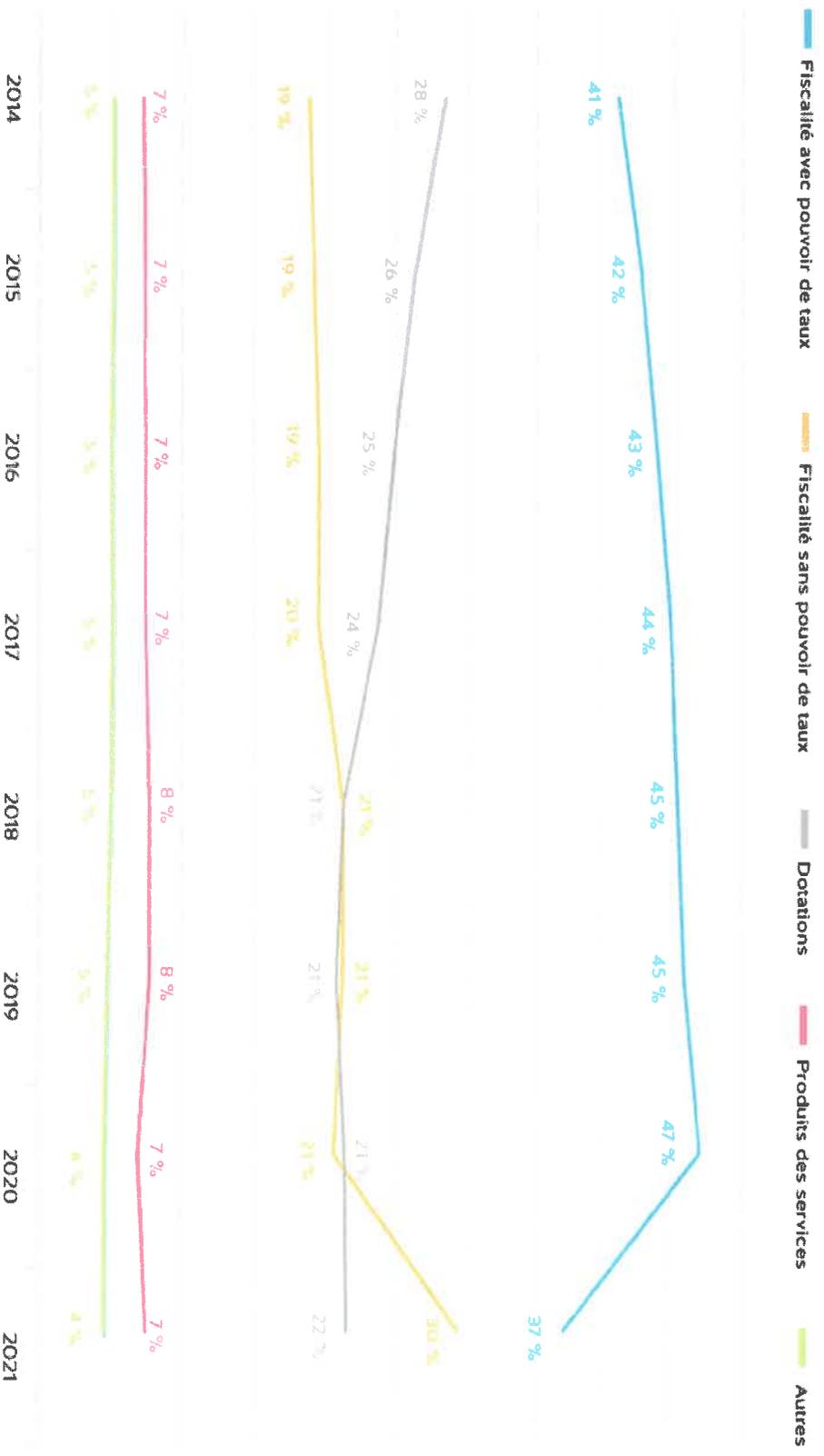
Les produits des services, poste le plus touché par la crise sanitaire avec un recul de 12,9 % en 2020 (dont seule une partie a été prise en compte dans la clause de sauvegarde), retrouveraient un niveau plus en adéquation avec celui d'avant crise, soit 17,2 milliards d'euros. Il serait cependant

encore inférieur de plus de 2 % au montant de 2019. En effet, certains services ont été fermés à nouveau au printemps 2021 et d'autres, comme les transports, peinent à retrouver leur rythme d'avant-crise en termes de fréquentation.

Les autres recettes, constituées notamment des recettes exceptionnelles, augmenteraient de 2,5 % après une baisse de 5,4 % et s'élèveraient à 3,9 milliards d'euros.

DÉCOMPOSITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales

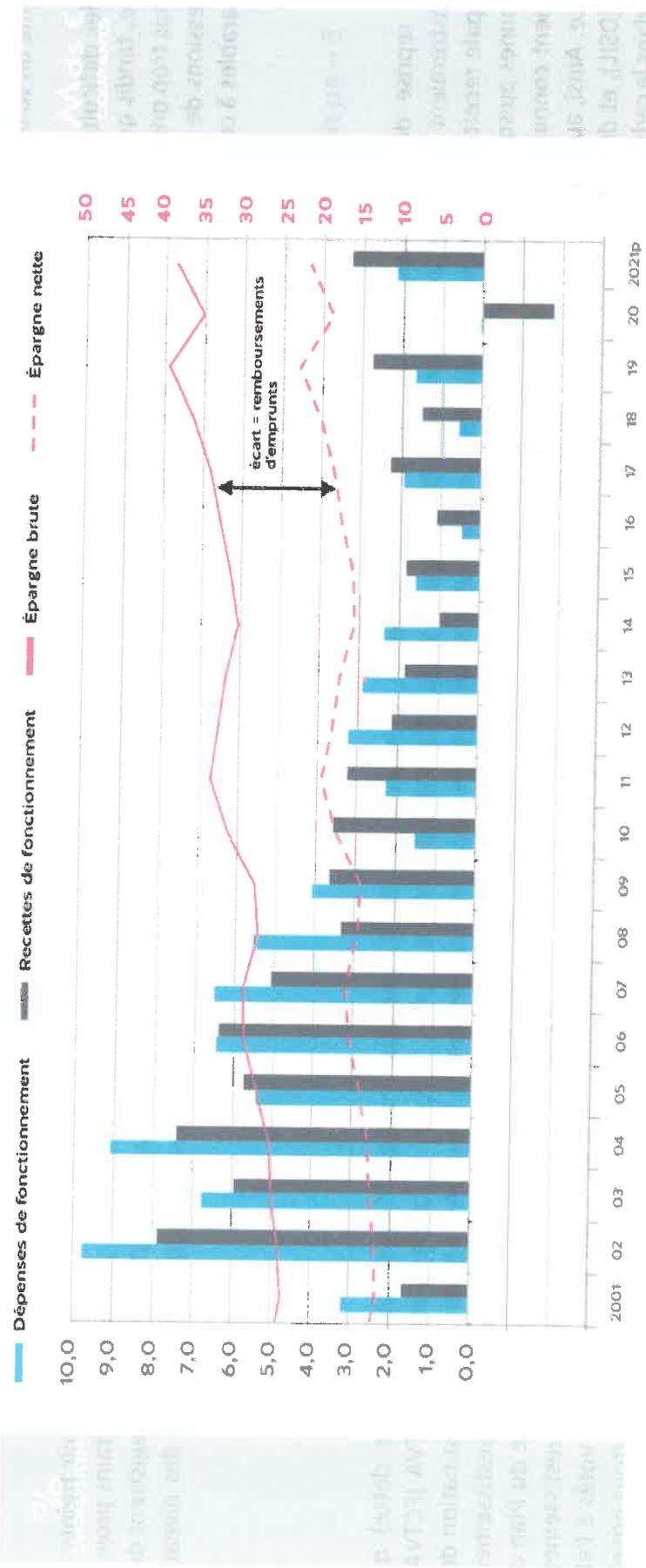


C – au niveau de l'épargne brute

L'épargne brute, qui correspond au solde de la section de fonctionnement et sert à financer les remboursements d'emprunts et les investissements, progresserait de 9,4 %, résultat de recettes courantes plus dynamiques que les dépenses. Avec un niveau de 38,5 milliards d'euros, elle serait néanmoins plus faible qu'en 2019 (39,3 milliards d'euros). Les collectivités locales retrouveraient donc des marges de manœuvre financières sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant crise. Les évolutions seraient au demeurant disparates entre niveaux de collectivités locales, la hausse étant surtout visible pour les départements et les communes (à la faveur notamment de DMTO en forte croissance), et limitée pour les régions et GFP. Une fois déduits les remboursements d'emprunts (16,7 milliards d'euros), l'épargne nette, avec un niveau de 21,7 milliards d'euros, financerait 36 % des investissements.

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



D – au niveau des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement enregistreraient une croissance de 6,9 % et se rapprocheraient du niveau de 2019 (59,8 milliards d'euros, après 55,9 en 2020 et 60,4 en 2019). Tous les niveaux de collectivités locales participeraient à cette reprise après le renouvellement des mandats intervenu en 2020 pour le bloc communal, et du fait d'un calendrier électoral particulier en 2021 pour les départements et les régions ; la crise sanitaire, le décalage des échéances électorales et la participation au Plan de relance sont en effet venus bouleverser le rythme traditionnel d'évolution des investissements. Les dépenses d'équipement comme les subventions versées seraient en progression, les premières étant surtout portées par le bloc communal, les secondes par les départements et régions. Tous les niveaux semblent avoir joué le jeu de la relance en accélérant la réalisation de certains projets.

Le baromètre réalisé par l'AdCF et la Banque des territoires paru en septembre 2021 indique une nette reprise de la commande publique au premier semestre 2021 en comparaison du même semestre 2020, avec des hausses comprises entre 16 % et 58 % selon les niveaux de collectivités et même un volume d'achats supérieur à celui enregistré sur la même période en 2019 pour les régions et les intercommunalités.

Mais les difficultés d'approvisionnement en matières premières auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP pourraient venir freiner la reprise, tandis que la hausse des coûts de chantiers pourrait, soit rencherir le niveau des dépenses, soit concourir au report de certains projets devenus trop onéreux. Sur les six premiers mois de l'année 2021, comparés à la même période en 2020, les index BT01 et TP01 enregistrent des progressions de + 3,8 % et + 2,9 % ; l'augmentation est même respectivement de + 4,9 % et + 5,5 % en glissement annuel, soit des niveaux comparables à ceux du début de l'année 2011.

E – au niveau des recettes d'investissement

Cette reprise des dépenses d'investissement serait soutenue, à hauteur de 37 %, par des recettes d'investissement (hors dette) qui enregistreraient une forte progression (+ 8,2 %) et atteindraient 22,1 milliards d'euros. Certes, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), principale recette d'investissement des collectivités locales serait en léger retrait, principalement en raison de sa diminution à destination des communes puisque ces dernières ont enregistré des dépenses d'équipement en net recul en 2020 ; en revanche, les dotations d'investissement devraient connaître des évolutions dynamiques, reflétant le soutien que l'État apporte aux collectivités notamment dans le cadre du Plan de relance. Ainsi, aux crédits en progression de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), s'ajouteraient ceux de la DSIL exceptionnelle votés à l'été 2020 dans le cadre de la loi de finances rectificative n°3 ; avec 575 millions d'autorisations d'engagement attribués fin décembre 2020 (tous projets

confondus), les crédits de paiement monteraient en charge cette année. Les dotations d'équipement dédiées aux compétences scolaires des départements et régions (DDEC pour les collèges et DRES pour les lycées) resteraient quant à elles stables, proches d'un milliard d'euros.

S'agissant des subventions reçues, il est à noter qu'elles progresseraient fortement, en lien notamment avec l'évolution des crédits aux régions : gestion des fonds européens et enveloppe perçue dans le cadre de leur accord de méthode signé avec l'État en juillet 2020 (une instruction du 11 décembre 2020 indique les montants par région, lesquels atteignent un total de plus de 320 millions d'euros de crédits de paiement).

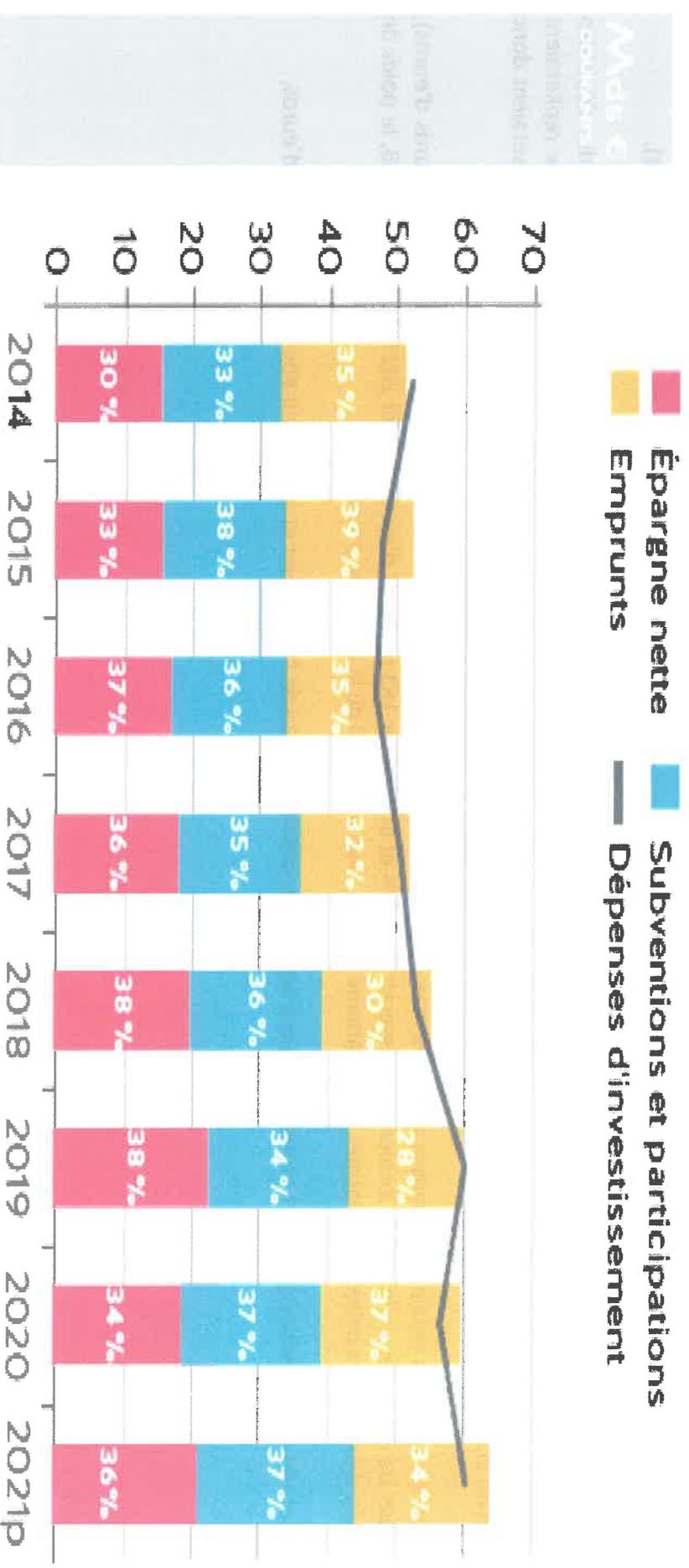
Le complément du financement est apporté par les emprunts nouveaux qui, avec 20,5 milliards d'euros, représenteraient 34 % des dépenses d'investissement. Les régions et le bloc communal verraient leurs emprunts augmenter, tandis que ceux des départements se replieraient fortement, contrairement aux prévisions budgétaires. Au global, après avoir enregistré une forte hausse en 2020 (+ 23,5 %), ils seraient donc quasiment stables (- 0,4 %) en 2021.

Les remboursements seraient en hausse de 2,1 % mais leur volume étant moindre que celui des emprunts nouveaux (16,7 milliards d'euros), l'encours de dette des collectivités locales progresserait de 2,1 % et atteindrait 183 milliards d'euros à la fin 2021. Rapporté au PIB, le poids de l'encours de dette des collectivités locales serait ramené à 7,5 %, niveau moyen de la décennie précédente.

La trésorerie des collectivités locales serait abondée d'un volume proche de celui de l'an dernier et atteindrait environ 56 milliards d'euros.

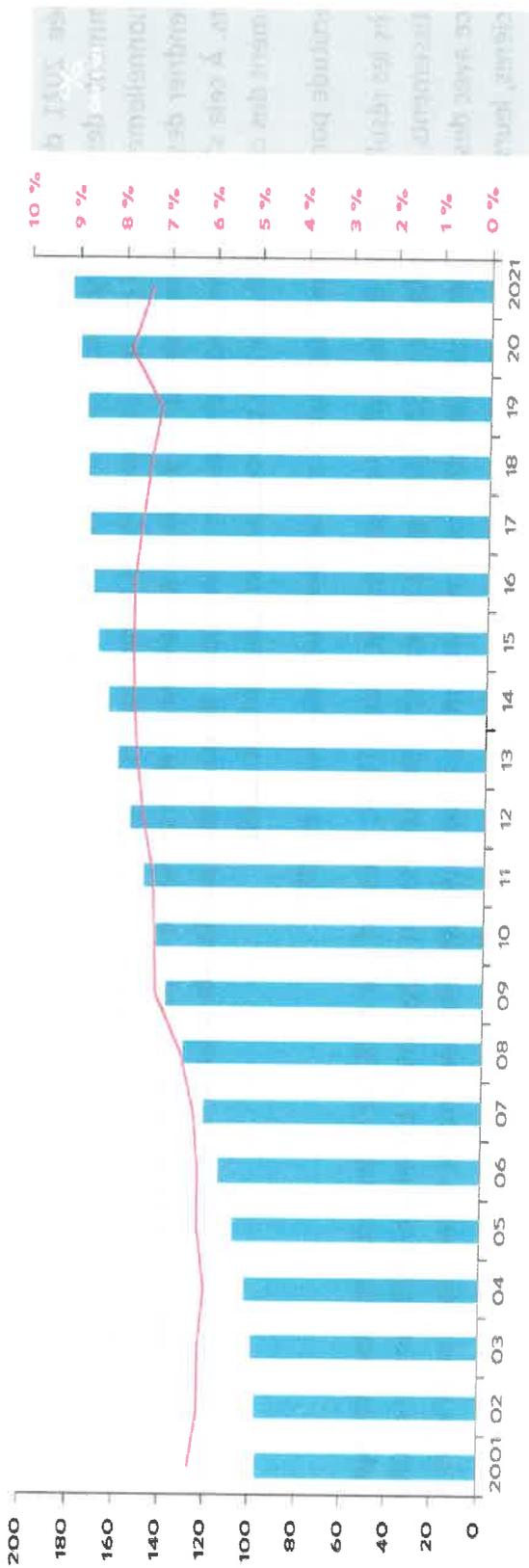
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

© La Banque Postale Collectivités Locales



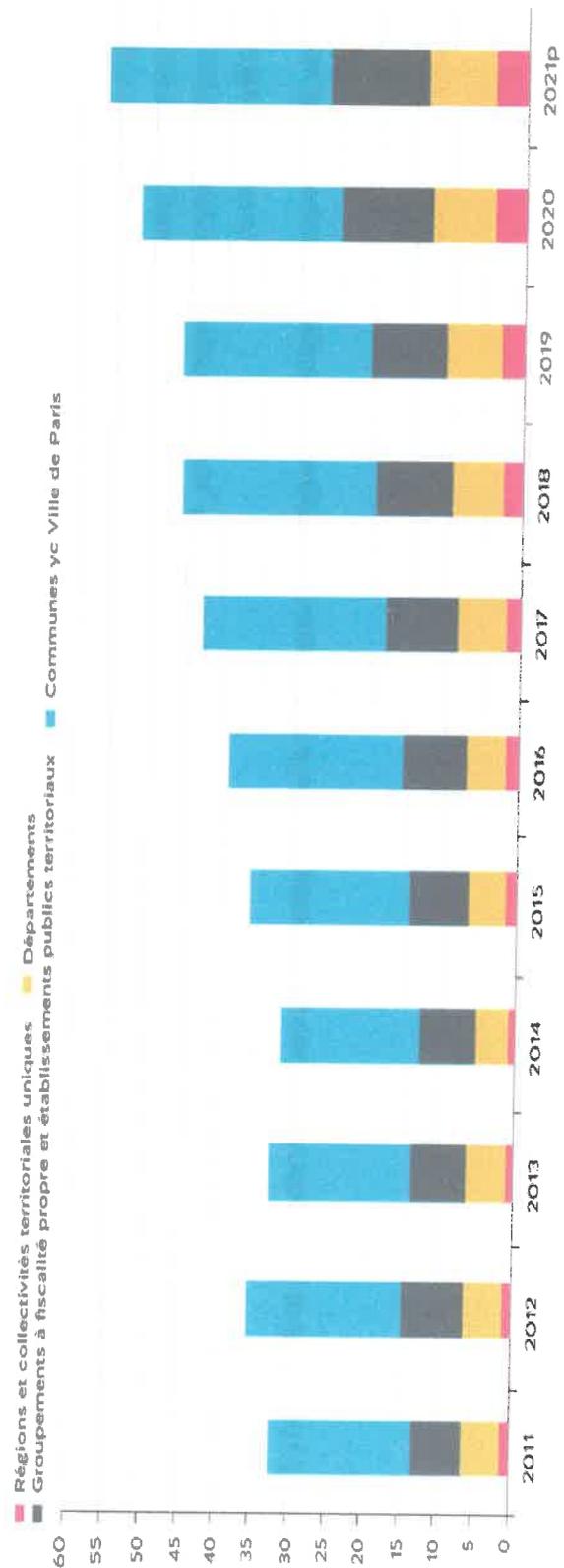
ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



IV – Perspectives 2022 pour les finances publiques locales

L'année 2021 devrait se révéler être une année atypique voire contre-intuitive s'agissant de l'évolution des dépenses d'investissement, notamment des communes et intercommunalités. En effet, la première année pleine d'un nouveau mandat municipal enregistre traditionnellement un repli des investissements, le temps que les projets des nouvelles équipes soient lancés. La crise sanitaire aura bouleversé le calendrier des investissements par le décalage des élections d'un trimestre et par les confinements successifs repoussant la fin de certains projets. À cela s'ajoute la volonté des équipes municipales de participer au Plan de relance, appuyées par le soutien financier de l'État dont le versement des crédits a été accéléré permettant un redémarrage rapide.

L'incertitude porte donc davantage sur le niveau des investissements en 2022

D'après les résultats d'une étude réalisée en partenariat avec la FNTTP, il ressort que 44 % des collectivités locales interrogées estiment que leurs investissements seront stables en 2022, alors qu'ils pourraient être attendus en progression. L'exercice 2022 cumule en effet l'impact du Plan de relance avec des travaux démarrés dès 2021 mais également les inquiétudes des élus concernant la sécurisation de leurs marges de manœuvre financières, leurs ressources comme leurs dépenses étant soumises à de nouvelles contraintes.

La fiscalité « ménage » constituée essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) bénéficierait d'une revalorisation des bases supérieure à celle de 2021 en raison du retour de l'inflation, mais le recours au levier fiscal qui ne s'appuie dorénavant que sur les propriétaires, resterait probablement très mesuré pour les communes.

Pour les groupements à fiscalité propre en revanche, la stratégie fiscale marquée en 2021 par des hausses de taux au titre de la TFPB et de la taxe GEMAPI pourrait se poursuivre en 2022. Et ce d'autant plus que les recettes de la fiscalité économique, et en particulier de la CVAE, pourraient en 2022 accuser une baisse relativement forte, les effets de la crise économique se faisant sentir avec au moins deux ans de décalage compte tenu des modalités de calcul.

Les taux de TEOM pourraient également augmenter sous l'effet d'une progression du coût du service (hausse du taux de TGAP et baisse des ventes matières).

Concernant les dotations, d'après le projet de loi de finances pour 2022, l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement serait toujours gelée, avec néanmoins une poursuite accentuée de la hausse des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU, DSR, + 190 millions d'euros, après + 180 les années précédentes). Les variables d'ajustement porteraient uniquement sur des dotations régionales (DCRTP et dotation carrée). À noter que la réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations et de la péréquation serait introduite dans ce PLF mais n'aurait d'effet qu'à partir de 2023.

Du côté des dépenses, la masse salariale pourrait, après quelques années d'évolution modérée, accélérer à nouveau en raison des négociations pour les agents du secteur médico-social, de l'alignement sur le SMIC de l'indice minimum de traitement en octobre 2021, de la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au 1er janvier 2022 et du déploiement du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), et ce quel que soit l'impact du passage aux 1 607 heures.

Enfin, le projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dit 3DS), adopté par le Sénat en juillet 2021 et dont l'examen par l'Assemblée Nationale, plusieurs fois reporté, est annoncé « avant la fin de l'année », pourrait également réserver quelques évolutions dans l'exercice des compétences locales. Ainsi, en l'état actuel du texte, est prévu le transfert des routes relevant du domaine public routier national aux départements et aux métropoles volontaires, et, à titre expérimental, aux régions. La recentralisation du RSA à la demande des conseils départementaux a également été votée par les sénateurs ; recentralisation déjà actée pour le département de la Seine-Saint-Denis à compter de 2022 (et pour rappel déjà effective pour certains départements d'outre-mer). D'autres transferts, souhaités par les exécutifs départementaux et régionaux comme celui de la médecine scolaire ou des intendants des collèges et des lycées sont en débat

Au-delà de 2022, un questionnement majeur reste en suspens, quelle forme prendra la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics ? Faut-il s'attendre à une nouvelle génération de contrats de type Contrats de Cahors avec une norme d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement ou bien les recettes locales pourraient-elles à nouveau être sollicitées comme ce fut le cas avec la ponction opérée sur la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017 ? Dans ce contexte, le niveau élevé de la trésorerie des collectivités locales pourrait faire l'objet d'une attention particulière, même si toutes ne seraient pas en mesure d'absorber un nouveau prélèvement, qui pourrait de surcroît limiter les investissements à moyen terme.

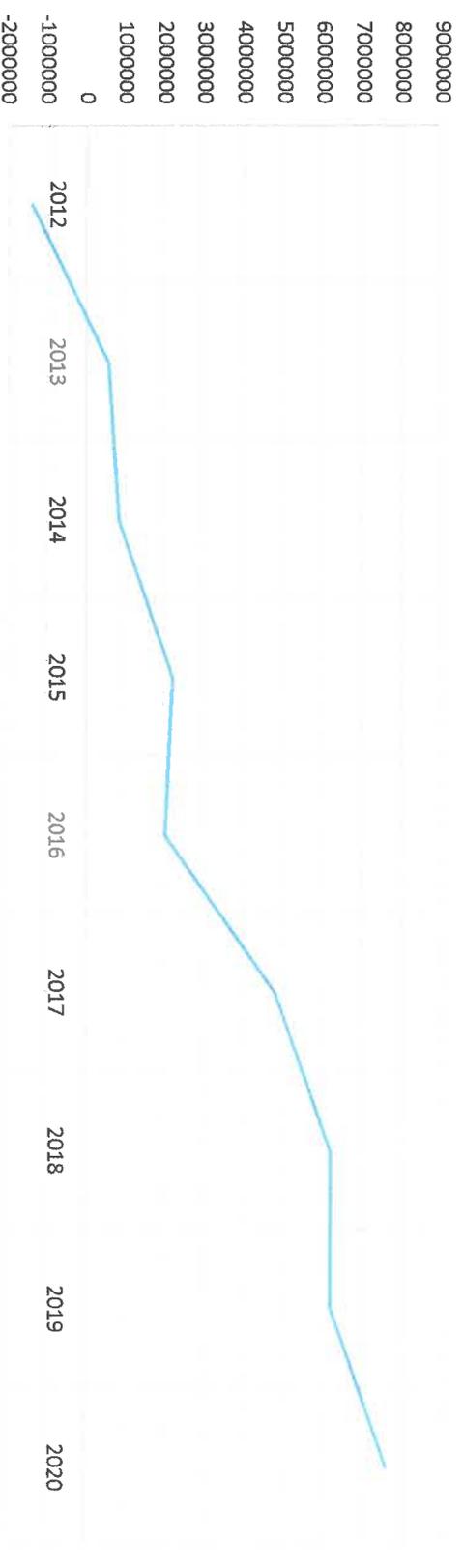
V - Le contexte 2021 des finances de la commune de Sin le Noble

A – RAPPEL DES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- L'historique des résultats depuis 2012 est le suivant

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultats	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 115 €	6 221 782€	6 236 552 €	7 645 540 €

Evolution des résultats



- Les résultats de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018	Rappel 2019	2020
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	2 566 932,92 €	2 188 289,74 €	1 732 727,58 €	3 075 980,62 €	2 617 083,38 €	4 197 071,84 €
Résultat antérieur reporté	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	6 221 781,82 €	6 236 551,87 €
Résultat de clôture de Fonctionnement	3 395 169,69 €	4 391 165,61 €	3 750 953,25 €	6 826 933,87 €	8 838 865,20 €	10 433 623,71 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	2 846 843,20 €	531 689,33 €	4 049 667,90 €	- 2 862 037,13 €	- 3 084 769,23 €	- 621 912,02 €
Résultat antérieur reporté	- 1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €
Résultat de clôture d'investissement	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €	-955 003,83 €
Restes à réaliser en investissement						
Recettes	2 682 000,00 €	2 458 704,60 €	1 870 599,74 €	2 053 969,55 €	2 218 031,34 €	618 862,76 €
Dépenses	4 906 651,14 €	6 395 826,44 €	6 440 152,59 €	5 410 799,02 €	4 487 252,86 €	2 451 942,09 €

A 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Analyse des différents postes de recettes

Les recettes se sont élevées à 20 551 883,12 € en 2020 soit une baisse de 135 106,96 € par rapport à 2019.

Cette diminution s'explique en grande partie par la crise sanitaire. En effet, les recettes liées aux produits du domaine et des services ont fortement diminué.

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013-Atténuation de charges	83 527,18 €	153 645,53 €	138 799,35 €	177 834,33€	127 168,76 €
042-Transfert entre sections (ordre)	-	6 405,20 €	-	20 000€	67 045,55 €
70-Produits du domaine et des services	847 486,04 €	729 761,54 €	674 795,79 €	843 608,36 €	590 281,51 €
73-Impôts et taxes	8 604 470,81 €	8 910 363,77 €	9 164 600,29 €	9 395 712,59€	9 338 097,97 €
74-Dotations et participations	9 481 875,40 €	10 219 988,10 €	10 004 325,52 €	9 976 391,52€	10 116 447,71 €
75-Produits de gestion courante	149 146,59 €	134 471,98 €	129 584,73 €	181 071,09€	162 860,83 €

76-Produits financiers	5,25 €	5,40 €	4,50 €	4,50€	4,05 €
77-Produits exceptionnels	107 613,72 €	63 548,28 €	1 382 843,72 €	92 367,69€	149 976,74 €
	19 274 124,99 €	20 218 189,80 €	21 494 953,90 €	20 686 990,1€	20 551 883,12 €
002-Excédent ordinaire reporté	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	6 221 781,82€	6 236 551,87 €

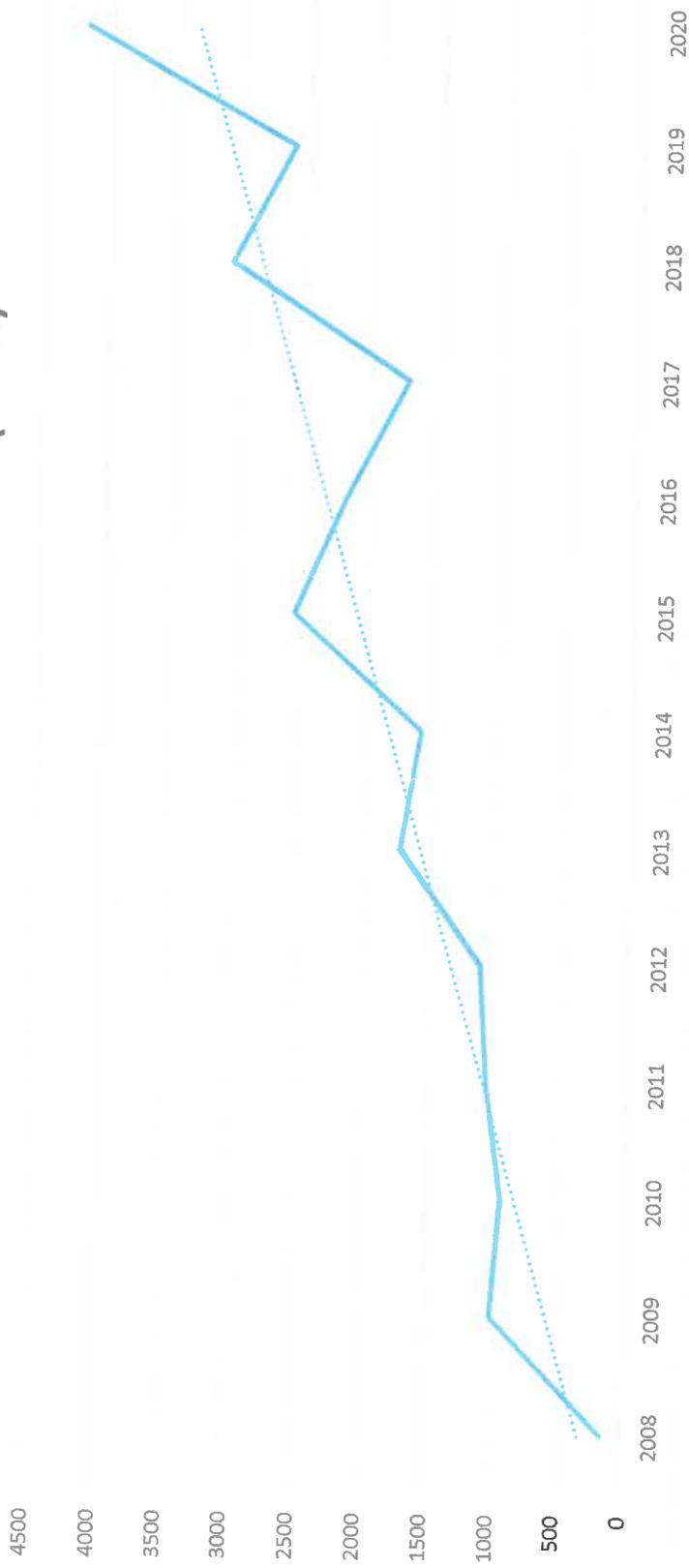
2 – Analyse des différents postes de dépenses

- Elles s'élevaient à **16 354 811,28 €** en 2020 soit une baisse de 1 715 095,42 € par rapport à 2019.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011-Charges à caractère général	3 425 032,54 €	3 716 795,78€	3 773 850,57 €	3 932 703,37 €	3 871 232, 72€	2 917 406,05 €
012-Charges de personnel	10 910 393,36 €	11 280 794,16€	11 444 451,09 €	11 327 988,21 €	11 696 309 €	11 181 997,13 €
65-Charges de gestion courante	1 106 279,75 €	1 117 858,97 €	1 119 908,20 €	1 048 471,51 €	1 118 093,96€	1 231 701,50 €
66-Charges financières	385 812,11 €	378 534,93 €	343 710,76 €	384 747,97 €	318 483,85€	286 458,33 €
67-Charges exceptionnelles	25 397,70 €	125 442,64 €	12 658,94 €	8 211,39 €	44 314,90€	42 618,23 €
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	706 514,29 €	466 408,77 €	1 790 882,66 €	1 716 850,76 €	1 021 472,27€	694 630,04 €
023-Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-	-
	16 559 429,75 €	17 085 835,00 €	18 485 462,22 €	18 418 973,28 €	18 069 906,70€	16 354 811,28 €

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 est de 4 197 071,84 € soit une forte hausse par rapport à 2019 de 1 579 988 €. Y compris en cette période difficile de crise pandémique inédite, le pilotage budgétaire à l'œuvre depuis 2014 a été maintenu et a continué de produire ses effets.

Résultat de fonctionnement 2008-2020 (en K€)



A 2 – SECTION INVESTISSEMENTS

1 – Analyse des différents postes de recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 4 581 812,35 € auxquels s'ajoutent 618 862,76 € de restes à réaliser.

Recettes d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Réalisé 2020	Restes à réaliser	Remarques
13-Subventions d'investissement	362 388,99 €	511 888,35 €	615 983,03 €	618 862,76 €	Subventions du Département (Complexe Mercier et Complexe Joliot Curie), Etat pour salle Martel, éclairage des complexes sportifs, Région dans le cadre des DSDT, subvention ANRU, amendes de police...
16-Emprunts et dettes assimilées	-	-			Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020 comme en 2019 et 2018.
21-Immobilisations corporelles	-	-			-
23-Immobilisation en cours	10 622,53 €	16 211,22 €			Remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux
10-Dotations, fonds divers et réserves	422 819,29 €	6 860,93 €	658 057,29 €		Retrace la récupération de TVA (593 716€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour (64 340 €)
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	-	605 152,05 €	2 602 313,33 €	-	-
138-Autres subventions non transférables	-	94 463,77 €	4 574,66 €	-	Subvention CAF pour acquisition logiciel à la crèche.
165-Dépôts et cautionnements reçus	2 100 €	975 €	6 254 €	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche et des dépôts de garantie (bail mission locale).
024-Produits de cession d'immobilisations	-	-		-	-

021-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-	-
040-Opérations d'ordre en sections	1 716 850,76 €	1 021 472,27 €	694 630,04 €	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions.

2 – Analyse des différents postes de dépenses d'investissement

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 203 724,37 € auxquels s'ajoutent 2 451 942,09 € de restes à réaliser.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Réalisé 2020	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	333 091,81 €	-	-
20-Immobilisations incorporelles	62 086,72 €	43 615,09 €	50 795,55 €	22 147,80 €	Frais d'étude, logiciel, licence ...
204-Subventions d'équipements versées	282 295 €	315 903 €	320 533,00 €		Comptabilise la contribution communale versée à Douaisis Agglo pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	988 208,31 €	2 292 449,09 €	2 445 229,93 €	2 056 561,66 €	Les principaux postes sont la rénovation de la salle de sports Joliot Curie (584 492€), les voiries (496 985 €), les véhicules (142 417€), les aires de jeux (165 764€), la rénovation des abats sons de l'église Saint-Martin (113 810 €), les mises aux normes des établissements scolaires (120 363€)
23-Immobilisations en cours	1 298 218,45 €	85 015,43 €	64 657,00 €	67 036,92 €	L'essentiel concerne les travaux de MO pour la salle Joliot Curie (19 442 €) et le projet Matisse (16 302 €) ainsi que les travaux de rénovation des orgues de l'église Saint Martin (14 429 €).
Op 936-Rénovation Urbaine	1 377 517,76 €	1 480 926,42 €	1 280 822,09 €	306 195,71 €	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.

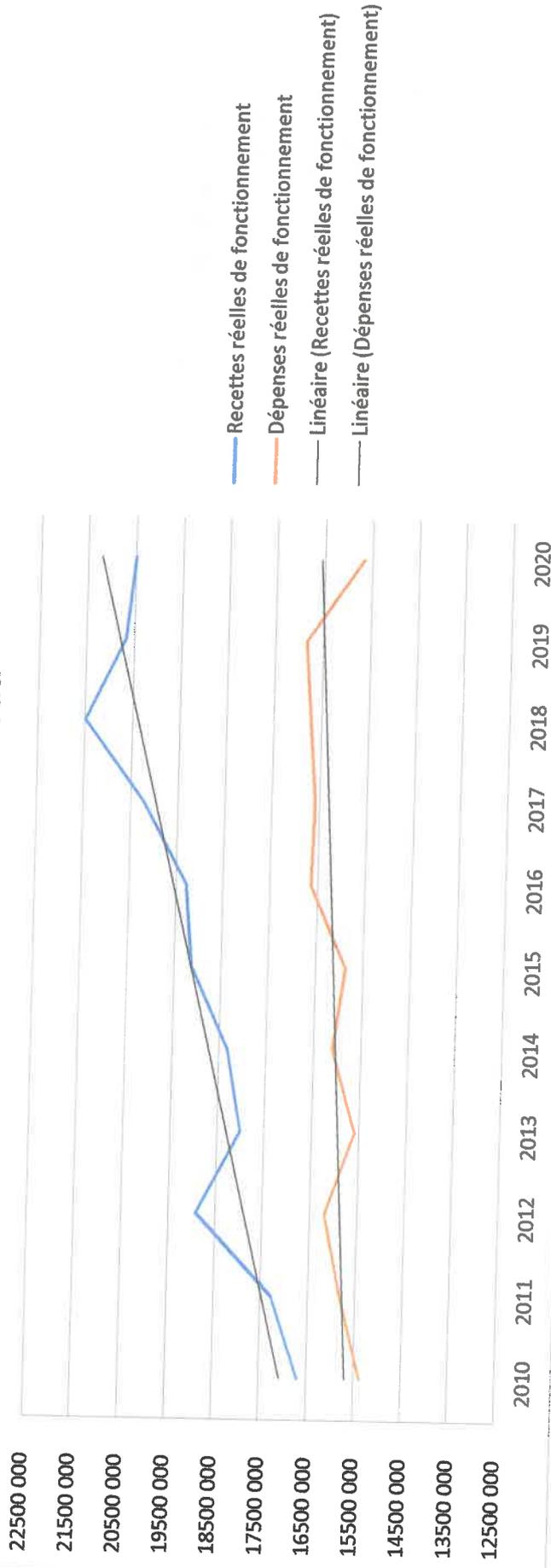
Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ville de Sin le Noble

10-Dotations, fonds divers et réserves	-	16 028 €	1 475,37 €	-	Correspond au remboursement de taxes d'urbanisme
16-Emprunts et dettes assimilées	1 368 492,46 €	1 087 855,79 €	973 165,88 €	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits. Ce poste est en baisse significative d'environ 400 000€ par rapport à 2018 du fait de la politique de désendettement.
020-Dépenses imprévues	-	-		-	-
040-Opérations d'ordre entre sections	-	20 000 €	67 045,55 €	-	-

A 3 – ANALYSE FINANCIERE

1 – L'effet ciseau

Effet ciseau

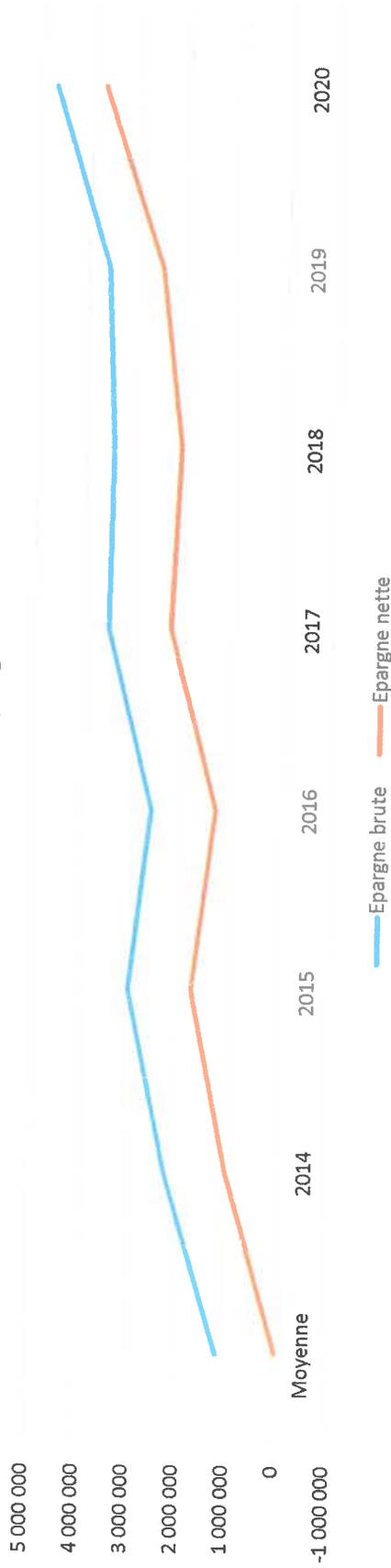


2 – L'épargne

- Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt ».

	Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Les niveaux d'épargne								
Epargne brute	1 166 002 €	2 241 123€	3 019 287 €	2 595 939 €	3 513 205 €	3 454 299 €	3 604 056 €	4 703 410 €
(épargne de gestion- charges financières)								
Epargne nette	(-) 34 610 €	1 010 862 €	1 743 527 €	1 293 692 €	2 248 498 €	2 087 007 €	2 517 200 €	3 730 245 €
(épargne brute- remboursement en capital de la dette)								

Evolution des épargnes



- En 2020, l'épargne de gestion (recettes de gestion – dépenses de gestion) reste à un niveau particulièrement élevé et une nouvelle fois inédit au regard de l'historique municipal à 4 989 869 €.
- Sur la période 2014-2020, la moyenne de l'épargne nette sur les 7 ans de la gestion de l'actuelle équipe municipale est donc de 2 090 147 € à comparer avec la moyenne négative de 34 610 € du mandat précédent (2008-2014).
- Au total, le différentiel d'épargne nette générée entre les gestions des deux équipes est donc de quasi 15 millions (14 838 691 €).
- Les ratios d'épargne ont enregistré depuis 2014 une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).
- L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important de 1 à 10.
- Dès 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées, à la différence de 2012 avec l'impossibilité communale de mobiliser les emprunts du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune.
- En 2020, comme en 2019 et 2018, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il en sera de même en 2021, pour la quatrième année consécutive. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.

3 – L'endettement

	Encours de dette au 31 décembre	Annuité de dette	Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	Taux d'endettement (Encours/RRF totales) - Valeur cible <100% (2)	Encours/habitant (3)
2008	13 570 791,00 €	2 104 641,00 €	30,87	87,16%	803,96
2009	13 346 794,00 €	2 110 881,00 €	14,7	77,00%	790,69
2010	14 414 166,00 €	1 931 500,00 €	13,06	86,00%	853,82
2011	12 978 540,00 €	1 921 039,00 €	14,28	75,00%	778,28
2012	11 602 049,00 €	1 790 447,00 €	7,16	61,00%	709,82
2013	14 364 260,00 €	1 598 869,00 €	6,07	80,50%	878,82
2014	14 470 934,00 €	1 621 717,00 €	6,7	79,00%	896,14
2015	14 195 174,00 €	1 711 176,00 €	4,9	74,20%	824,78
2016	14 881 707,00 €	1 302 246,00 €	5,9	77,20%	932,32
2017	15 568 903,40 €	1 608 418,00 €	4,6	76,16%	986,31
2018	14 301 737,00 €	1 757 078,00 €	4,14	66,54%	905,12

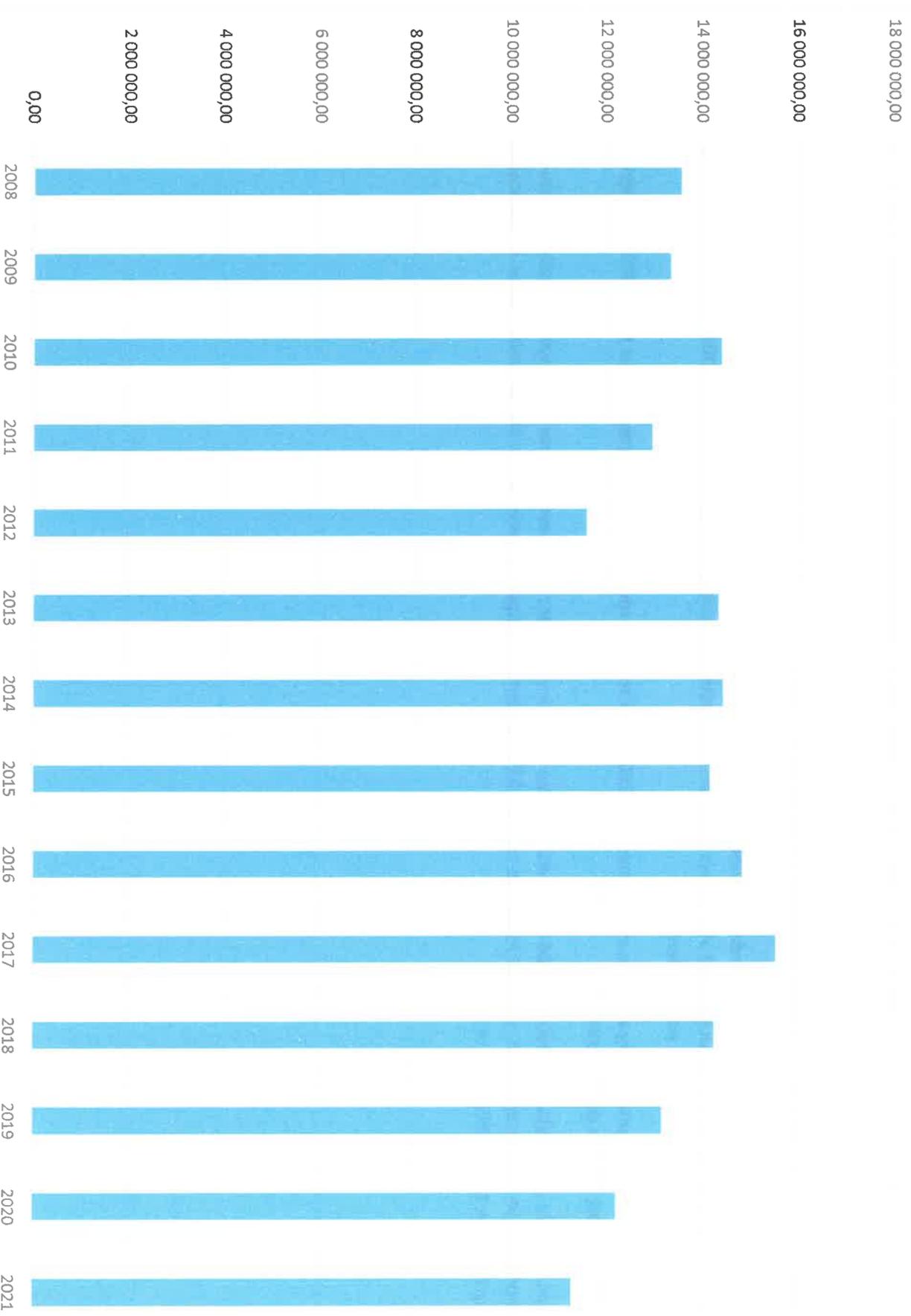
2019	13 214 881,54 €	1 408 308,00 €	3,67	63,94%	840,85
2020	12 260 364,00 €	1 272 195,00 €	3,36	59,13%	780,12
2021	11 314 183,00 €	905 965,00 €	3,02	59,39%	772,84

(1) : La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio de 3,02 ans, le chiffre 2021 est excellent.

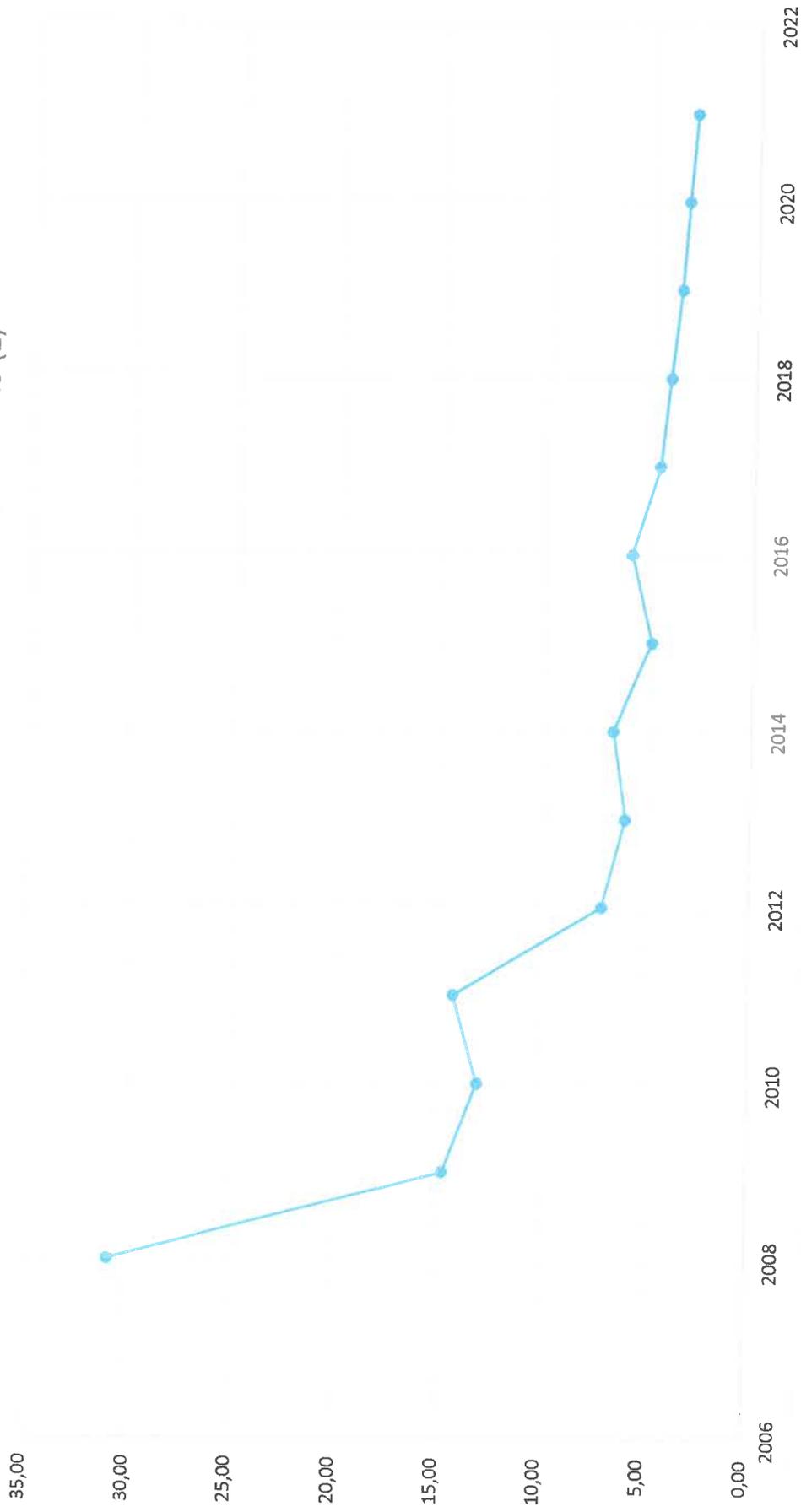
(2) : Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2021 est inférieur à 60 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune.

(3) : L'encours de dette par habitant s'élève à 772,84 € par habitant pour l'exercice 2021 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales qui s'élèvent à 886 €. Cette situation positive en la matière est obtenue malgré le recours à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Encours de dette au 31 décembre



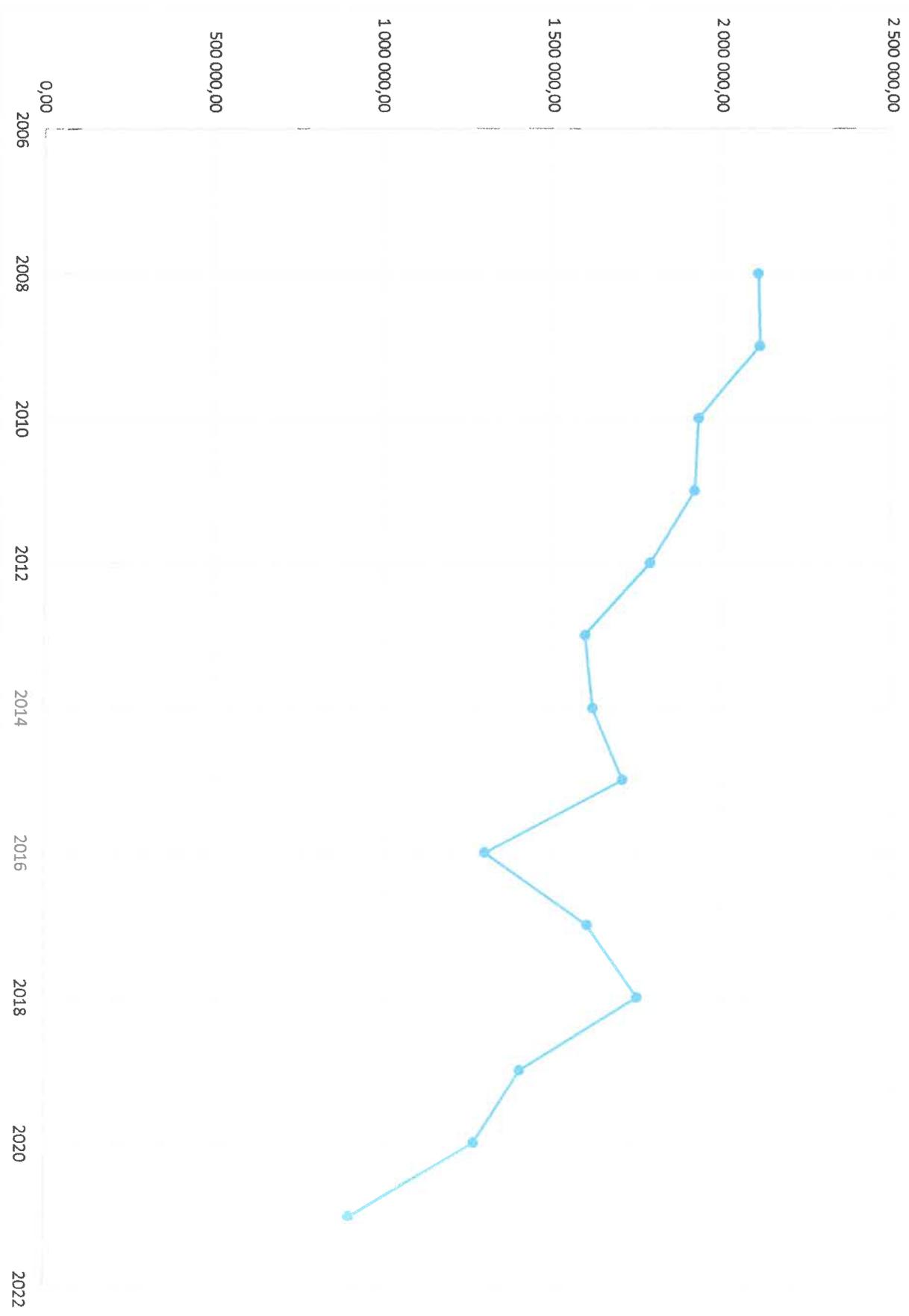
Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)



2012 : refus des 8 banques sollicitées de prêter à la commune dans le cadre des difficultés financières de la commune

2015-2017 : l'amélioration de la situation financière a permis de faire face à l'obligation pour la ville d'emprunter dans le cadre du report des dépenses ANRU en raison des difficultés antérieures de la ville

Annuité de dette



A 4 – CONCLUSION

La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a été, une nouvelle fois, pérennisée en 2020. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne importants, capacité de désendettement historique inférieure à 3 ans, confiance des banques, trésorerie, non recours à l'endettement en 2018, 2019 et en 2020... Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation reste néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- Le bilan de l'exercice 2020 s'inscrit dans le contexte difficile de la crise sanitaire.
- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio « produit des impositions directes / population » n'est que de 361,11 € pour 574 € en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 363 449,11 €.
- La perte de la Dotation Politique de la Ville qui s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années précédant l'annonce de la sortie du dispositif. En 2018, le compte administratif comprenait, par exemple, une inscription de 783 762,79€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales. Elle était encore de 382 214 € en 2020 malgré le retard pris dans certains projets avec la période de confinement
- Le coefficient de rigidité élevé du budget communal avec une masse salariale qui représente 70 % des charges de fonctionnement.
- Face aux problèmes de gestion du mandat 2008-2014 et une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. Cela induit des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie ... qui ont constitué une dette grise colossale.
- L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais l'épée de DAMOCLES de la fin de l'éligibilité à la DPV ainsi que le nouveau contexte socio-économique induit par la crise sanitaire. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine et l'inscription des dernières dépenses en la

matière, la ville aurait dû retrouver quelques marges mais la question de l'implication de la ville dans le nouveau plan de renouvellement urbain doit être posée.

- L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements jusque lors très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.

Bien que la prudence doive rester de mise, il est important de noter certains indicateurs plutôt encourageants :

- Avec un niveau d'épargne maintenu à un niveau inédit et élevé, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015, de 1,3 million en 2016, de 2,2 millions en 2017, de plus de 2 millions € en 2018 et de 2,5 millions en 2019, dépasse en effet les 3,7 millions en 2020. Ce chiffre est totalement inédit pour la collectivité. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.
- L'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous en-dessous des normes et, notamment, la capacité de désendettement de seulement 2,6 ans à remarquer.
- Même si ces ratios, ainsi que la confiance retrouvée des banques, permettraient le recours à l'emprunt, ce dernier n'a pas été activé en 2020, comme en 2018 et 2019 d'ailleurs, dans le cadre de la volonté communale d'une gestion de la collectivité en bon père de famille. Ce sera, vraisemblablement, le cas également, en 2021, ce qui permettra de désendetter la commune et d'offrir des marges de manœuvre pour le futur. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la gestion en bon père de famille de la collectivité par l'équipe municipale en place depuis 2014.
- Cette amélioration de la section de fonctionnement, confirmée en 2020 par une 6^{ème} année consécutive de bons résultats après 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voiries, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatiques, bâtiments, friches ...) entamé dès 2015.
- Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2016-2020 avait été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements présenté chaque année lors du vote du budget. Un nouveau PPG couvrant la période 2020-2026 a été établi permettant, dans la continuité, l'établissement d'un PPI couvrant la même période grâce à la définition de la stratégie d'endettement.
- La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme permettant anticipation, prospective et sécurisation.

B – LES PREMIERS ELEMENTS POUR 2021

L'année 2021 est encore marquée par la crise liée au Covid. L'impact budgétaire de celle-ci n'est pas négligeable, tant en recettes qu'en dépenses.

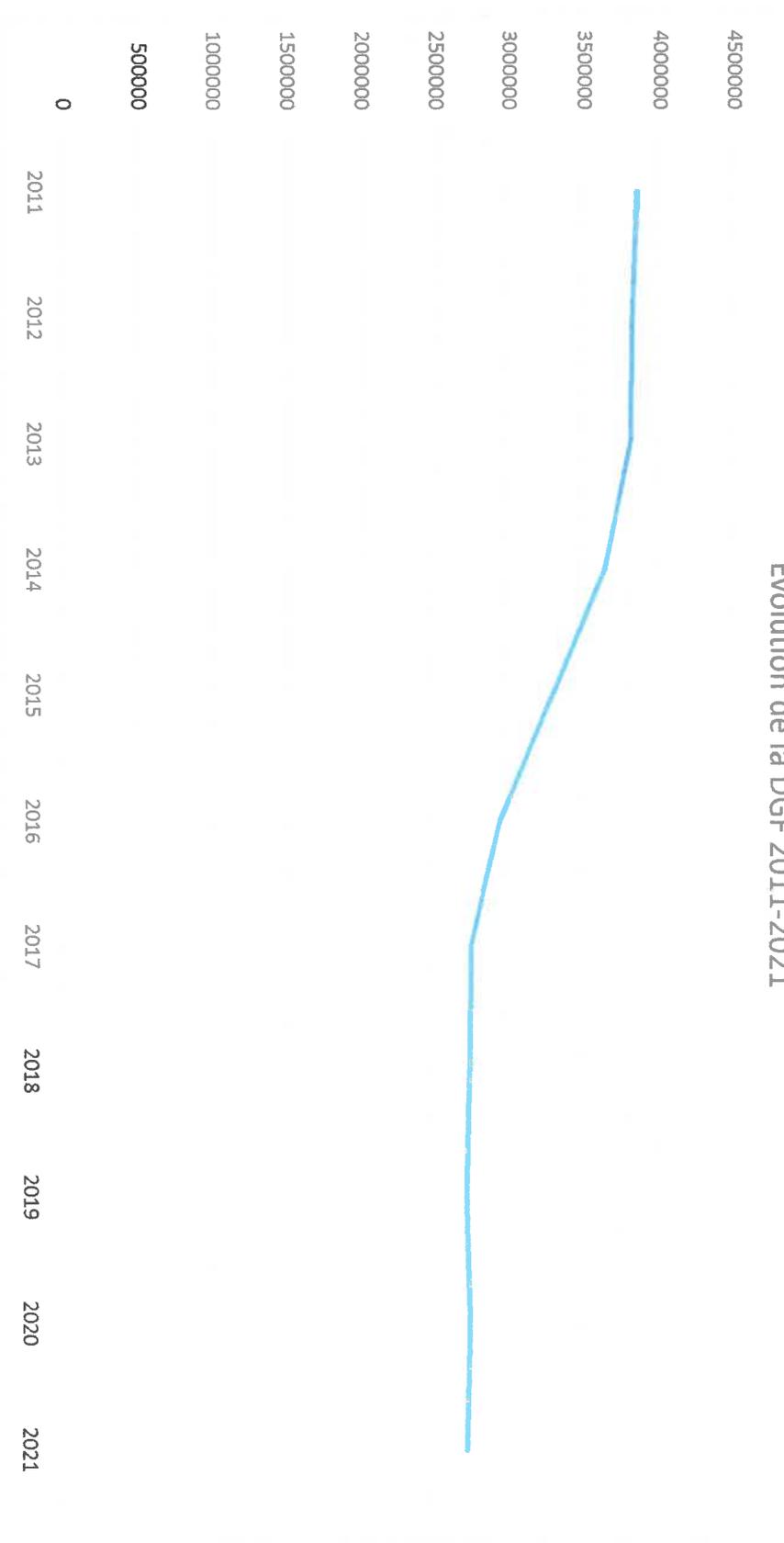
B 1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement seront cette année en légère augmentation. En effet, les recettes de produits des services devraient être en augmentation de 60 000 € avec la reprise des activités de garderie, cantine, multi-accueil mais elles ne retrouveront pas leur niveau de 2019 étant donné l'annulation de nombreux spectacles ou l'absence de locations de salles durant une partie de l'année. Les dotations seront quant à elle quasi stables.

1 - Les dotations

- Après une légère augmentation en 2020 (+ 26 422 €), la dotation globale de fonctionnement diminue de nouveau. Elle s'établit à 2 746 805 € en baisse de 16 749 €.

Evolution de la DGF 2011-2021



- La perte cumulée de DGF sur 8 ans atteindra donc la somme de 6 802 688 €.

Perte de DGF par rapport à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Baisse DGF 2014	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	
Baisse DGF 2015		340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	
Baisse DGF 2016			345 893	345 893	345 893	345 893	345 893	345 893	
Baisse DGF 2017				194 065	194 065	194 065	194 065	194 065	
Baisse DGF 2018					7 008	7 008	7 008	7 008	
Baisse DGF 2019						16 637	16 637	16 637	
Hausse DGF 2020							-26 422	-26 422	
Baisse DGF 2021								16 749	
Perte cumulée de recettes DGF sur la période	166 038	507 017	852 910	1 046 975	1 053 983	1 070 620	1 044 198	1 060 947	6 802 688

- Du fait de ses indicateurs particulièrement faibles, la ville continue de bénéficier, d'une péréquation renforcée. Cependant, en 2021, la dotation de péréquation a de nouveau baissé (- 11 547 €) après une légère hausse en 2020 (+ 19 389 €). Pour rappel, si celle-ci s'élevait à 319 797 € en 2019 elle était, néanmoins, de 339 493€ en 2018, 364 172€ en 2017, 452 007€ en 2016 et 418 399€ en 2015.
Nous enregistrons, toutefois, une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Cette DSU s'élève à 4 208 196 € pour 4 132 127 € en 2020 soit une hausse de 76 069 €.
- Le poste des dotations demeurerait, néanmoins, aux alentours des 10 millions, quasiment équivalent à l'année 2020. Etant la principale source de recettes de la collectivité, cela est très inquiétant, d'une part, en cette période de stabilisation des dotations et, d'autre part, des

incertitudes importantes sur l'évolution de celles-ci. En 2021, le chapitre 74 « dotations et participations » pèsera une nouvelle fois environ 50% des recettes réelles de fonctionnement.

2 - Un produit fiscal légèrement plus dynamique malgré le refus de hausse des impôts depuis 2014

- En raison du refus de l'équipe élue en 2014, malgré les difficultés avérées de la commune, d'activer le levier fiscal durant les 7 années du mandat écoulé et de ce nouveau mandat, ce que plus de 70% des grandes villes ont fait depuis les élections de 2014 dans un contexte difficile de baisse des dotations et de charges supplémentaires (dégel du point d'indice, réforme des catégories B et C, cotisations retraites en hausse, PPCR, RIFSEEP ...), la dynamique de ce chapitre budgétaire repose uniquement sur l'assiette fiscale. Pour 2021, les coefficients de revalorisation des bases cadastrales, décidés par le gouvernement, sont seulement de 0.20 %. De ce fait et malgré la suppression de la taxe d'habitation et le mode de calcul des compensations, les recettes évolueront tout de même très légèrement.
- La reprise du marché immobilier constaté depuis trois ans sur notre commune a impliqué une hausse conséquente des montants perçus par la commune au titre de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. En 2019, elle atteint un niveau inégalé jusque lors à 364 525 € illustrant la dynamique actuelle sur notre ville. Malheureusement la période de confinement qui a conduit au gel, durant plus de 2 mois, des transactions immobilières ainsi que les incertitudes sur l'avenir a pesé sur le marché immobilier et a conduit à une baisse significative des recettes de droits de mutation (- 100 000 €). Toutefois, la reprise a été présente en 2021 et devrait permettre de retrouver un niveau de recettes au titre de la taxe additionnelle sur les droits de mutation équivalent à 2019.

3 - Les produits des services

Ce chapitre budgétaire représente moins de 4% du total des recettes et reste donc assez marginal. En 2021, ce poste connaîtra une hausse substantielle mais restera inférieur à son niveau de 2019 étant donné l'annulation de nombreux spectacles ou l'absence de recettes de locations des salles durant de nombreux mois.

B 2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La commune se voit contrainte d'absorber les conséquences de la crise sanitaire et économique. Des dépenses supplémentaires sont toujours nécessaires, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. La commune a également été présente pour soutenir le commerce local ce qui a engendré des dépenses exceptionnelles.

1 – Les frais de personnel

Ce poste devrait être stable par rapport à 2020 en raison d'une activité ralentie ou à l'arrêt de certains services durant une partie de l'année 2021.

2 – Les achats

Le chapitre 011 « charges à caractère général » sera en augmentation par rapport à 2020 (année qui a connu une baisse des dépenses en raison de la période de confinement et de la crise sanitaire). Cependant, le niveau des dépenses sera sans doute inférieur à celui de l'année 2019 sous l'effet contraire de dépenses supplémentaires dans le cadre de la pandémie (achat de masques, produits d'hygiène, ...) et de certaines économies réalisées dans le cadre d'une activité réduites à certaines périodes pour certains services.

3 – Les charges financières

Elles sont stabilisées voir même en légère baisse dans le cadre de la politique de désendettement en cours depuis 4 ans sur notre commune avec aucun emprunt en 2018, en 2019, en 2020 et en 2021.

B 3 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Grace à un niveau d'épargne élevé, le budget 2021 prévoyait un haut niveau d'investissements et certains investissements sont terminés ou arrivent à leur terme :

- Réhabilitation de l'ancien bâtiment Matisse, devenu Centre Social Saint Exupéry
- Rénovation du complexe sportif Joliot Curie
- Rénovation et mise aux normes électrique et de sécurité incendie de l'église Saint Martin

- Rénovation de la place Robespierre
 - Travaux d'isolation des bâtiments espace Aragon
 - Lancement de travaux de voirie rue Longue
 - Réfection du délaissé Delaune rue Gambetta
 - Réfection du marquage au sol
 - Réfection des voiries rue William Levy et Paul Vaillant Couturier
 - Mise en conformité des feux de circulation carrefour Lamendin/Sembat
 - Travaux au niveau des éclairages publics (rue 14 juillet, place Robespierre, rue du 8 mai, ...)
 - Acquisition de fourgons bennes
 - Acquisition d'un tracteur pour les espaces verts
 - Acquisition de matériels électrique pour remplacement des matériels thermiques du service espaces verts
 - Acquisition d'une benne ampiroll pour la propreté urbaine
 - Acquisition de mobilier urbain
 - Acquisition véhicule isotherme
 - Création de city stade
 - Acquisition de matériel pour un studio d'enregistrement à l'école de musique
 - Remplacement d'équipements à la restauration scolaire
 - Création d'un colombarium 4 cases
 - Rénovation complète des orgues de l'église Saint Martin
 - Remplacement de l'ensemble du parc de copieurs de la commune
 - Poursuite du plan de rattrapage du retard en matière informatique et téléphonique
- D'autres sont désormais lancés :
- Réhabilitation et l'extension de l'école de Musique
 - Rénovation du complexe sportif Jean Mercier
 - Déploiement de la vidéoprotection
 - Ravalement de façade de l'église Saint Martin
 - Rénovation de la salle des mariages
 - Rénovation énergétique du théâtre Henri Martel
 - Rénovation énergétique du centre social Perret Autissier
 - Renouvellement de la signalisation directionnelle sur l'ensemble du territoire communal
 - Espace multiservice à l'ancien magasin LIDL avec équipe de maîtrise d'œuvre recrutée

B4 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le niveau élevé de l'excédent reporté de l'exercice 2020, le pilotage budgétaire en cours et la recherche permanente de subventions vont permettre de poursuivre pour la 4^{ème} année consécutive l'ambition municipale de désendettement de la commune en ne recourant pas à l'emprunt cette année encore.

Dans le cadre du travail de veille permanent en matière de recherches de subventions, la commune a répondu à de très nombreux appels à projets et a obtenu sur la dernière année quasi 2 millions d'euros de dotations en matière d'investissement.

V – Les perspectives pour l'année 2022

Pour la dernière loi de finances de la législature, le projet de budget pour 2022 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales. Il s'inscrit dans la volonté de poursuivre la relance engagée en 2021, dont les fruits commencent à se faire sentir. Quelques évolutions ou précisions sont néanmoins à souligner.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat 2017-2022 posait les bases d'un bouleversement en profondeur des finances locales avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation et la réorganisation programmée du panier fiscal des différents niveaux de collectivités. Il mettait également fin à la réduction de la DGF introduite par le gouvernement précédent et la remplaçait par un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses de fonctionnement des plus grandes collectivités. Les lois de finances suivantes se sont principalement attachées à mettre en œuvre cette réforme et procéder à différents ajustements, sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales en particulier.

Le PLF pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

En attestent les hypothèses de croissance retenues dans le PLF pour 2022. Elles s'appuient sur les bons résultats économiques engrangés au premier semestre 2021, et tablent sur un taux de croissance pour la fin de l'année à + 6 %. Pour 2022, le PLF prévoit un maintien de cette progression, évaluée à + 4 %, comptant sur la relance de la consommation des ménages et un taux de chômage orienté à la baisse.

Les collectivités sont cependant moins concernées par le PLF. En effet, Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le PLF « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondamment exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), semblent, cette année, moins au centre du débat budgétaire.

De fait, peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre du PLF de 2022. Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros. Seule évolution, la DSR et la DSU qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

Cette année encore l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités fera appel aux variables d'ajustement (les fameux « gages ») pour équilibrer les différentes enveloppes, soit un besoin de financement de 50 millions d'euros en 2021. L'exposé des motifs du PLF note que ce gage est en réduction par rapport aux années antérieures. Il était de 51 M€ en 2021, de 120 M€ en 2020, de 159 M€ en 2019 et de 293 M€ en 2018.

Assez classiquement, le PLF prévoit de mobiliser deux variables pour financer ce gage : la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dite « dotation carée » et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), chacune abondant de 25 M€ ce besoin de financement. A noter, qu'en 2022 ce sont les régions qui sont désignées pour le financer, les collectivités du « bloc local » et les départements en seraient dispensées. Les régions ont fait savoir, dans un communiqué de presse, leur hostilité totale à cette mesure.

Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il reste cependant toujours assez difficile de bien discerner entre les ouvertures d'enveloppes (les AE), les crédits à engager pour l'année (crédits de paiement) et les montants réellement décaissés....

Donnant suite aux travaux du Comité des finances locales, le PFL intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé. Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

Le PLF reprend à ce titre les propositions du CFL adoptées en juillet, à savoir :

- une intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes de DMTO et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). En revanche, certaines taxes dites « affectées » comme la taxe de séjour restent exclues. Ainsi que les dotations de péréquation communale, comme la DSU et la DSR.
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal.

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.

A ce stade, le projet de loi de finances mis en débat au Parlement ne devrait pas apporter de bouleversements majeurs pour les collectivités. Toutefois, derrière ce calme apparent et cette volonté rassurante de préserver les ressources des collectivités, pourraient resurgir des éléments plus inquiétants :

- la réforme de l'assiette de l'IFER sur les stations mobiles dont un rapport de l'IGF avait dévoilé cet été les contours,
- les débats qui persistent sur les impôts dits de production (malgré les allègements conséquents déjà décidés l'an passé)
- la question du financement du déficit public et de ses implications sur les budgets locaux.

On se rappelle que le dispositif d'encadrement des dépenses locales (dispositif dit de Cahors) s'arrêterait avec la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sans prévoir la suite. Une autre histoire commencera après l'élection présidentielle de 2022....

VI – Les perspectives budgétaires de la commune de Sin Le Noble pour l'année 2022

Une nouvelle fois, la construction budgétaire va s'opérer avec beaucoup d'incertitudes dans un cadre potentiellement très mouvant : la crise sanitaire évidemment toujours présente, la reprise de l'inflation, la reprise économique, les tensions sur l'énergie et la hausse des coûts en la matière, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et la hausse des coûts de chantier, le contexte électoral avec l'élection présidentielle suivie des législatives qui vont geler beaucoup de choses durant 6 à 8 mois et qui ne permettent pas de se projeter sur les politiques qui seront mises en œuvre sur le reste du mandat avec notamment l'inquiétude de la contribution qui pourrait, éventuellement, une nouvelle fois, être demandée aux collectivités locales quant à la réduction des déficits publics de l'Etat... Sans oublier dès 2023 les premiers effets de la fin de l'éligibilité communale à la Dotation politique de la Ville (DPV) avec la consommation des derniers crédits obtenus antérieurement à 2019 sur cette ligne de crédits.

A – La section de fonctionnement

A1 – LES RECETTES

1 – Les dotations

Un point essentiel du PLF 2022 est la volonté de stabiliser les dotations.

Ainsi, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera maintenu à son niveau de 2021. En 2021, l'enveloppe nationale avait aussi été maintenue au niveau antérieur et la ville avait, néanmoins, perdu 16 749€, somme identique qui est donc prévue pour la variation de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022. De fait, la perte cumulée de DGF depuis 2014 s'élève pour la commune à 7 880 384€.

Perte de DGF par rapport à 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Baisse DGF 2014	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	166 038	
Baisse DGF 2015		340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	340 979	
Baisse DGF 2016			345 893	345 893	345 893	345 893	345 893	345 893	345 893	
Baisse DGF 2017				194 065	194 065	194 065	194 065	194 065	194 065	
Baisse DGF 2018					7 008	7 008	7 008	7 008	7 008	
Baisse DGF 2019						16 637	16 637	16 637	16 637	
Hausse DGF 2020							-26 422	-26 422	-26 422	
Baisse DGF 2021								16 749	16 749	
Baisse DGF 2022									16 749	
Perte cumulée de recettes DGF sur la période	166 038	507 017	852 910	1 046 975	1 053 983	1 070 620	1 044 198	1 060 947	1 077 696	7 880 384

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) doivent augmenter pour un montant global de plus de 190 millions d'euros.

Cette situation est là aussi identique à celle de 2021, exercice au cours duquel notre commune, catégorisée comme pauvre, avait bénéficié de cette péréquation renforcée avec une hausse de DSU de 76 069€. Une telle hausse est donc aussi espérée pour 2022, évidemment sans aucune certitude à cette date tant sur une hausse éventuelle que sur le montant de la hausse ou de la dotation accordée.

A contrario de cette ambition affichée de renforcer la péréquation, la dotation nationale de péréquation a été enregistré en, baisse de 11 547€ à 328 089€ et une telle baisse est donc à nouveau attendue pour 2022.

La Dotation de Solidarité Communautaire qui avait connu une hausse conséquente en 2018 de 179 325€ connaîtra une baisse significative en 2022 dans le cadre du financement par les communes de Douaisis Agglo à hauteur de 50 % du surcoût de la gratuité des transports du SMTD au 1/01/2022, l'autre moitié étant financée directement par Douaisis Agglo.

Le pic d'investissements auquel est confrontée la commune avec de nombreux projets d'investissement financés, en partie, grâce à des subventions au titre de la DDU ou de la DPV, inscrites en recettes de fonctionnement, impliquera une recette plus importante en 2022 à ce titre. En effet, cette fin d'année 2021 permettra d'attribuer les marchés pour les travaux du Complexe Mercier, de l'école de musique et d'avancer, avec la maîtrise d'œuvre recrutée à cet effet en 2021, sur l'espace multiservice au niveau de l'ancien magasin Lidl dont la ville a fait l'acquisition. Ainsi, l'année 2022 permettra de percevoir les acomptes de subvention sur ces projets d'envergure mais qui sont néanmoins les derniers qui seront financés sur cette dotation perdue par la commune depuis 3 ans désormais et qui représentait une moyenne annuelle de 560 000€. Les années postérieures à 2022 seront donc les premières années dont les budgets seront impactés par cette perte de dotation pour la ville qui pèse sur nos budgets de 500 000€ à 1 000 000€.

Le poste des dotations demeurerait, néanmoins, aux alentours des 10 millions, la principale source de recettes de la collectivité, ce qui est très inquiétant, d'une part, en cette période de baisse des dotations et, d'autre part, des incertitudes importantes sur l'évolution des dotations dans ce double contexte d'élections présidentielles et législatives d'une part et de règlement de l'addition post crise sanitaire. En 2022, le chapitre 74 « dotations et participations » pèsera, en effet, une nouvelle fois environ 50% des recettes réelles de fonctionnement.

2 – Les impôts et taxes

Comme depuis 2014, l'équipe municipale souhaite poursuivre sa politique de stabilité fiscale et ne pas recourir à la hausse des impôts. Ainsi, les **taux communaux d'imposition resteront inchangés en 2022 pour la 9^{ème} année consécutive**. Seule l'évolution des bases cadastrales, décidée à l'échelon national, permettra d'augmenter le montant des recettes fiscales.

Le taux de revalorisation des bases est fonction de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. A fin septembre 2021, l'inflation constatée est de l'ordre de 2 % par rapport à septembre 2020.

La volonté ainsi affirmée de continuer à ne pas avoir recours pour 2022 et de ne pas céder à la solution de facilité d'une hausse d'impôt se traduit par le gel des taux tels que définis dans le tableau ci-dessous et ce même s'ils restent très inférieurs aux moyennes constatées par ailleurs :

Taux d'imposition des taxes directes locales		
Commune		
Taxe foncière (bâti)	42,33 %	
Taxe foncière (non bâti)	51.57 %	

3 – Les produits des services

Ce chapitre budgétaire représente environ 4 % du total des recettes et reste donc assez marginal.

Même s'il reste important de l'analyser car son évolution traduit l'attractivité des services offerts à la population, le contexte actuel lié à la crise sanitaire, rend l'exercice d'anticipation assez difficile et nous estimons que ce chapitre devrait au moins se stabiliser au niveau de 2021 ce qui se traduirait par une hausse par rapport à la perte vertigineuse de 2020 mais resterait encore inférieur à 2019. La grande incertitude réside aujourd'hui sur la possibilité de maintenir la programmation culturelle qui pèse dans ce chapitre de façon conséquente.

A2 – LES DEPENSES

Dans un contexte tellement incertain et préoccupant, l'objectif de maîtrise des dépenses qui prévaut depuis 2014 restera une règle à respecter.

Et ce même si, dans le contexte sanitaire, politique, économique, social, actuel, il semble assez difficile d'avoir des certitudes et que la prévision reste un exercice difficile. Il est toutefois déjà acquis que certaines charges seront en hausse automatiquement que ce soit dans le cadre de la reprise de l'inflation ou dans le contexte de crise sanitaire toujours présente (masques, produits d'hygiène, chauffage liée aux contraintes de ventilation ...).

Une reprise escomptée de l'activité liée à l'amélioration de la crise sanitaire permise par la couverture vaccinale engendrera aussi mécaniquement une hausse des charges de la collectivité avec les concerts, les feux d'artifice, le cortège carnavalesque, le marché de Noël, les brocantes, les quartiers d'été....

4 week-ends d'élections à organiser pèseront aussi sur les finances communales puisque le coût de ces élections n'est quasi pas compensé par l'Etat.

Prudence et rigueur seront donc davantage encore en 2022 d'actualité dans la gestion et le pilotage des dépenses de la collectivité.

Toutefois si pour certaines communes confrontées à la baisse des dotations et à la hausse des charges, les subventions aux associations constituent une variable d'ajustement, cela n'a jamais été le cas à Sin le Noble depuis 2014 où le soutien au tissu associatif a été érigé en priorité municipale. Comme en 2014 malgré les difficultés budgétaires inquiétantes ou en 2020 et 2021 avec l'arrêt des activités associatives, la sanctuarisation du budget des subventions aux associations restera d'actualité.

1 – Les charges de personnel

La Collectivité a commencé à travailler une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences particulièrement en ce qui concerne les postes de Direction. Celle-ci se poursuivra sur 2022.

Néanmoins, la crise sanitaire impacte encore actuellement à différents niveaux la Collectivité, qui doit s'adapter rapidement à la situation de crise, tout en prenant en compte les éléments liés à la réglementation, notamment ceux relatifs à la réforme de la Fonction publique territoriale. Un des autres enjeux de 2022 sera la mise en œuvre de la décision politique de création d'une police municipale.

Il faudra également continuer de vivre avec le COVID à l'aube d'une 5ème vague en poursuivant le respect des protocoles sanitaires. La crise sanitaire a, en effet, contraint la collectivité à accentuer les missions de nettoyage et de désinfection au sein des établissements administratifs et ceux recevant du public, en appliquant des protocoles.

Ceci a eu et aura encore pour conséquences, d'apprendre à adapter les méthodes de nettoyage en fonction des exigences des protocoles sanitaires, de positionner le nombre d'agents nécessaire à la bonne application des techniques et de s'adapter à l'émergence de cas de contagion par le personnel ou dans un lieu recevant du public.

Les absences COVID ou cas contact impactent aussi la gestion des ressources humaines. Régulièrement, en effet, depuis le début de la crise sanitaire, les équipes ont été confrontées à des cas de COVID dans leur environnement de travail ou à des cas contacts dans leur environnement personnel (au gré des différentes vagues épidémiques). Les absences soudaines s'ajoutent aux absences « classiques » de maladie ordinaire, et rendent un peu plus lourde la gestion des équipes, ainsi que le remplacement des agents concernés.

Parade au confinement, le développement du télétravail a été mis en œuvre. Les phases de confinement ont obligé la collectivité et ses agents administratifs à assurer la continuité de leurs missions grâce au travail à distance. Les agents dont les activités étaient « télétravaillables » ont eu recours au télétravail. L'absence de délibération n'a pas fait obstacle à sa mise en œuvre, au regard notamment des recommandations des autorités centrales.

Fort de cette expérience et pour répondre à la demande de personnels « fragiles » ou ayant des personnes « fragiles » dans leur entourage, le Conseil municipal a adopté le principe du télétravail par délibération du 05 octobre 2020, en fournissant ainsi un cadre réglementaire au télétravail au sein de la collectivité.

Notons cependant le bilan mitigé sur l'accompagnement des collectivités par l'Etat. La gestion de la crise sanitaire a, en effet, montré, depuis presque 2 ans, et montrera encore vraisemblablement pour 2022 un bilan mitigé en termes d'accompagnement des collectivités territoriales. Il est ici question des remboursements d'une partie du salaire versé aux agents contractuels que la collectivité a fait le choix de ne pas impacter financièrement en appliquant la subrogation. La Commune est, sur cette question, en première ligne et le suivi des remboursements est laborieux et complexe. Egalement, l'aide de l'Etat prévue initialement pour les agents titulaires afin d'aider financièrement les collectivités dans la gestion de cette crise, n'a pas été versée. Cela est venu donc impacter financièrement la gestion de la Commune, contrairement aux annonces initialement faites. Bien que 2022 s'annonce sous de meilleurs augures, il n'est pas improbable, au regard de la situation épidémique que ce type d'impact se reproduise sur 2022, dans une moindre mesure.

Malgré tout la commune s'attachera le cas échéant à s'inscrire dans la continuité de l'attention particulière portée à la gestion des ressources humaines depuis 2014 et, s'il le faut, de nouveau à envisager, comme en 2020, le maintien à titre exceptionnel de l'IFSE, la mise en place de la subrogation, le refus de prélèvement de jours de congés ...

La dernière illustration des conséquences de la crise sanitaire, qui aura un impact sur l'exercice 2022, est la mise en place, décidée au niveau étatique, de l'indemnité d'inflation à laquelle les agents publics, sont éligibles, sous réserve de remplir certaines conditions.

Au regard des dispositions adoptées en la matière, la période de référence pour le calcul des 2 000 euros net par mois avant impôt est de janvier à octobre 2021.

L'indemnité de 100 euros devrait être versée aux agents au plus tard en janvier 2022, en totalité, sans prendre en compte la quotité de temps de travail, les congés de toute nature ou les absences. Cette indemnité est versée directement par les collectivités territoriales. La compensation devrait être intégrale. Un décret devant préciser ce régime est attendu d'ici la fin de l'année, faisant que le versement sera effectif vraisemblablement en janvier 2022.

Par ailleurs, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié de nombreuses dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qu'il est nécessaire de prendre en considération dans le cadre des orientations budgétaires, et particulièrement de gestion des ressources humaines et de pilotage de celles-ci.

Ainsi, tout d'abord, concernant l'organisation du temps de travail, le travail est en cours de finalisation pour une application au 1^{er} janvier 2022 tant en ce qui concerne les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail que la redéfinition des cycles de travail. L'enjeu de l'application au 1^{er} janvier 2022 est crucial et la collectivité territoriale devra avoir une vigilance accrue en matière de communication et d'accompagnement des agents et chefs de services (tout au long de l'année et par la suite également) dans le changement qu'induit cette réforme.

Par ailleurs, dans le cadre de deux délibérations des 25 mai 2021 et 05 juillet 2021, le Conseil municipal a ouvert des postes en contrat d'apprentissage pour permettre de préparer des diplômés listés spécifiquement dans des domaines variés en donnant une place à des jeunes motivés sur des secteurs tels que le bâtiment, les espaces verts ou encore l'administratif.

Ce nouveau dispositif est en cours de mise en œuvre et pourrait être effectif pour l'année 2022. Il participe également de la volonté continue de structuration de l'organigramme municipal.

La création de la police municipale ayant été décidée par l'assemblée délibérante, les phases de recrutement ont commencé pour le chef de cette police municipale dont l'arrivée est prévue au premier trimestre 2022. Il aura à procéder au recrutement de son équipe qui sera déployée tout au long de l'année 2022.

L'organisation des élections présidentielles et législatives occuperont les équipes sur 4 week-ends représentant un coût pour les finances communales de l'ordre de 60 000€.

2 - Les charges à caractère général

Le chapitre 011 a connu une baisse en 2020 en raison de la période de confinement et de la crise sanitaire.

En 2021, les charges augmenteront mais resteront inférieures à leur niveau de 2019. En effet, les services ont pu travailler quasi normalement mais l'organisation des évènements ou des spectacles a été fortement perturbée.

L'année 2022 devrait s'apparenter à un retour à la normale et retrouver un niveau d'activité équivalent à 2019 annulant de fait les économies constatées de fait en raison de la crise sanitaire. Par contre, les dépenses supplémentaires générées par la situation pandémique pourraient persister comme l'achat de masques, de produits virucides, de chauffage avec les obligations de ventilation...

Ces éléments combinés à une reprise marquée de l'inflation ainsi qu'à une flambée des coûts de l'énergie sont inquiétants et doivent conduire à poursuivre le travail de pilotage budgétaire et de rester prudent. Et ce d'autant plus étant donné les incertitudes qui existent encore quant à une possible reprise de la crise sanitaire.

3 - Les charges financières

Elles sont stabilisées voir même en légère baisse dans le cadre de la politique de désendettement de notre commune avec aucun emprunt depuis 2018, soit quatre années consécutives. Pour mémoire, en 2018, première année ou grâce au redressement des finances communales opéré et au pilotage budgétaire instauré, la commune a pu mettre en œuvre sa politique de désendettement, l'annuité d'emprunt s'élevait à 1 757 078€ soit plus de 550 000€ par rapport à 2021 ou elle s'éleva à environ 1 200 000€.

En 2017, les charges financières s'élevaient à quasi 380 000€ soit 80 000€ de plus que le montant estimé pour 2022.

4 – Les charges exceptionnelles

Ce poste représente moins de 1% de nos dépenses réelles de fonctionnement...

5- Autres charges de gestion

Le soutien indéfectible de la municipalité au tissu associatif depuis 2014 se traduit de nombreuses façons comme par le vote anticipé des subventions permettant un versement dès janvier au lieu de juin/juillet auparavant résolvant les soucis de trésorerie des associations. Ce soutien s'est traduit par le refus de toute baisse puis par des augmentations. Durant les confinements et malgré l'arrêt des activités associatives, les subventions n'ont pas été suspendues ou même diminuées mais ont été maintenues en 2020 puis 2021. Il en sera de même en 2022. Il en est de même des questions de solidarité qui sont une priorité de la politique municipale depuis 2014 et dont la traduction concrète a été la forte augmentation de la subvention municipale au CCAS. Il en sera évidemment de même en 2022.

6 - Les dépenses imprévues

Compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences encore incertaines ainsi que des nombreuses inconnues qui sont celles de l'environnement des collectivités locales pour 2021 (dotations, inflation, coûts des énergies, coûts des chantiers...), il semble opportun et prudent de prévoir une ligne consécutive sur ce poste dont la législation permet une inscription à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

B – La section d'investissement

Les premières estimations du compte administratif 2021 laissent supposer un excédent reporté supérieur à 10 millions.

Cet excédent conséquent devrait plus encore permettre un haut niveau d'investissements. Et ce, sans recours à l'emprunt, puisque l'équipe municipale, qui n'a pas emprunté en 2018, 2019, 2020 et 2021, souhaite poursuivre une cinquième année consécutive de désendettement de la commune. Du fait de la montée en puissance de l'investissement, le FCTVA est attendu également à un niveau élevé.

Le travail de veille et de recherche permanente de subventions sera évidemment poursuivi dans ce cadre pour permettre de financer sans recours au levier fiscal et à l'endettement le haut niveau d'investissement souhaité pour la commune dans le cadre de l'ambition municipale de rattrapage du colossal retard pris par la commune en la matière.

Ce niveau élevé de besoins d'investissements s'explique, en effet, par les besoins colossaux en matière d'investissements engendrés par l'absence d'investissements et d'entretien pendant de nombreuses années constituant une dette grise colossale : voiries, éclairage public, bâtiments,

informatique, téléphonie, équipements pour le propreté urbaine, véhicules pour les services, mobilier urbain, signalisation directionnelle, marquages de sécurité horizontaux et verticaux, accessibilité, équipements pour les espaces verts, sécurité incendie, assainissement, ...

Pour mémoire, lorsque l'on retarde les travaux d'entretien d'une infrastructure, le coût de remise en état est plus élevé que celui de l'entretien régulier. Plus on attend, plus les dégradations s'accroissent et plus les travaux à réaliser deviennent lourds et chers. La différence de coût entre la somme des entretiens réguliers et l'entretien curatif constitue une sorte de dette, car on reporte à demain des dépenses qui augmentent. Elle est dite « grise » car elle n'apparaît pas dans la comptabilité.

De plus, les opportunités de financement dans le cadre du plan de relance permettent de lancer de nombreux projets de réhabilitation et de transition écologique.

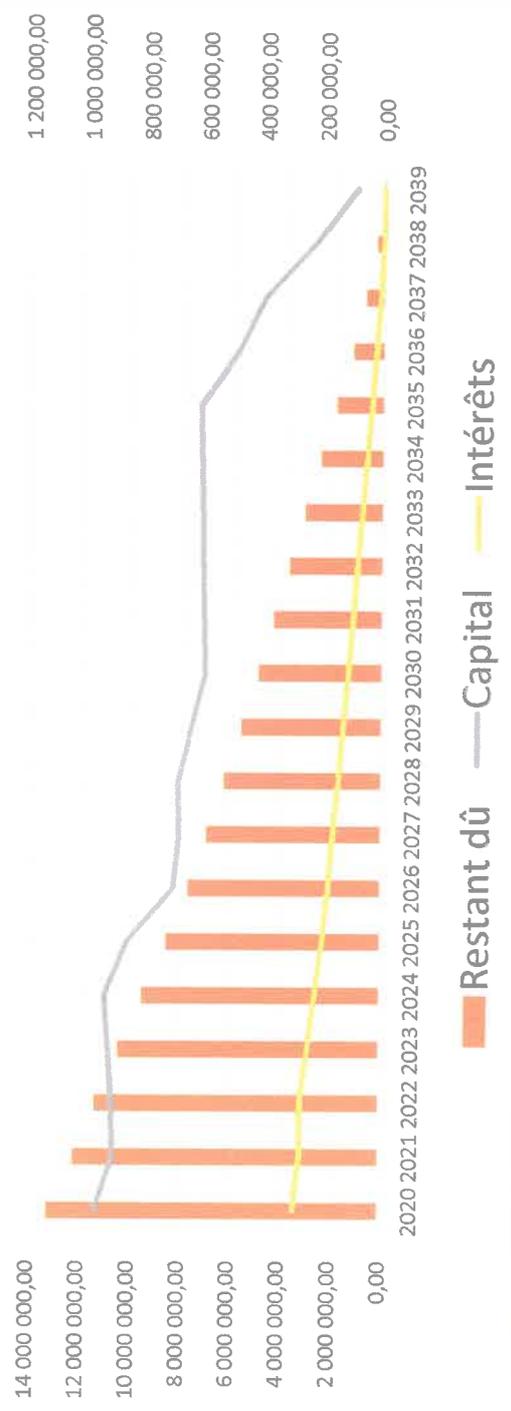
Des recettes de vente de fonciers dans le cadre de la politique de valorisation foncière et d'aménagement du territoire sont également envisageables soit par la libération de fonciers en vue de la construction de logements soit par la revente de biens préemptés dans le cadre de la transcription opérationnelle du PLU soit par la politique d'optimisation foncière ou domaniale de la collectivité.

B1 – FOCUS SUR L'ENDETTEMENT

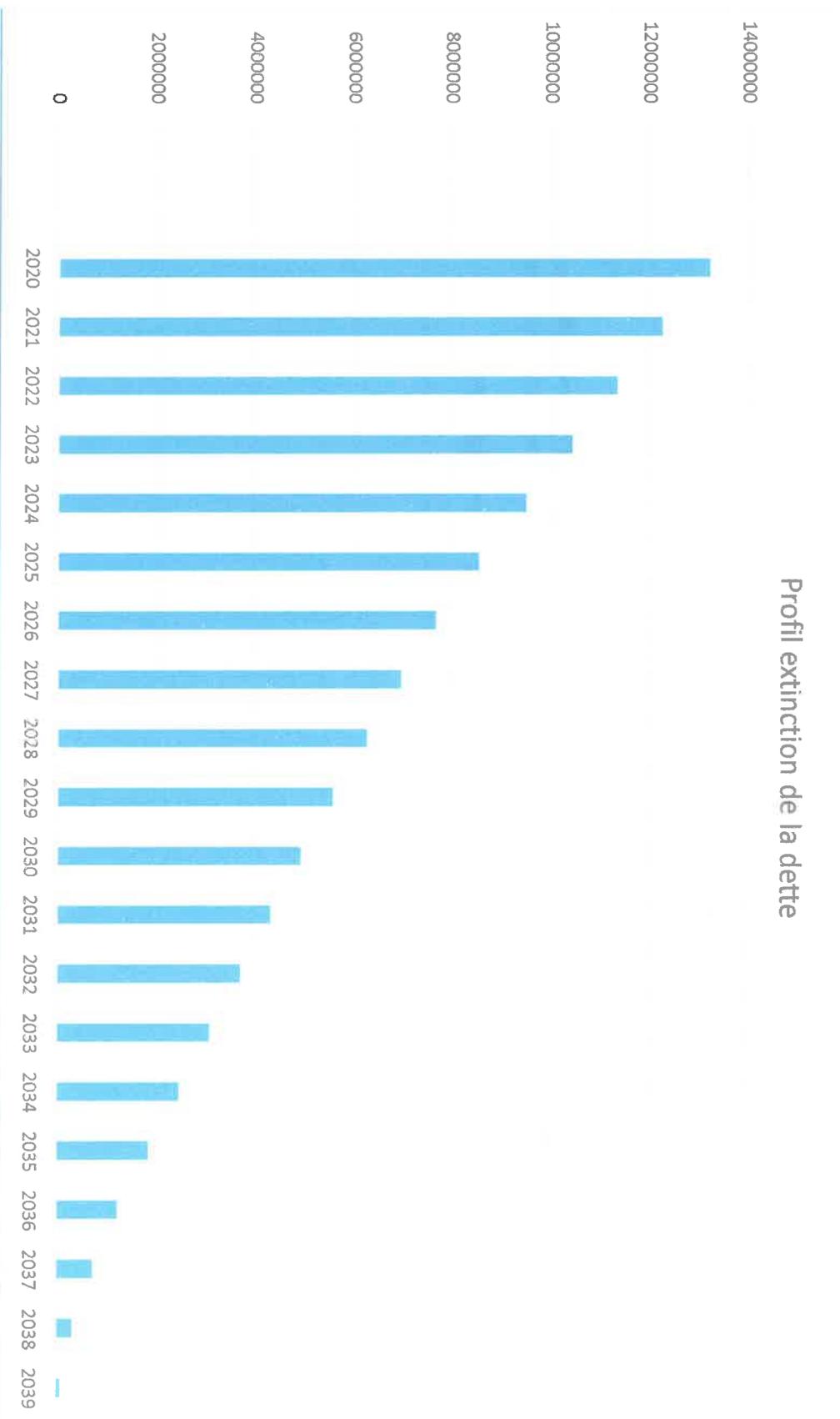
Etat de la dette par tiers

Tiers	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2021	Capital	Intérêts	Anuité
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	5 628 419,00	4 026 624,65	259 099,86	50 375,14	309 475,00
CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	450 000,00	291 469,75	14 342,51	11 016,17	25 358,68
CE DES PAYS DU HAINAUT	5 000 000,00	2 874 999,84	166 666,68	110 250,00	276 916,68
CREDIT LOCAL DE France	2 000 000,00	764 615,97	144 244,85	20 824,55	165 069,40
LA BANQUE POSTALE	2 000 000,00	1 650 000,00	100 000,00	23 865,00	123 865,00
SOCIETE GENERALE	4 000 000,00	2 612 437,80	226 640,91	52 824,22	279 465,13

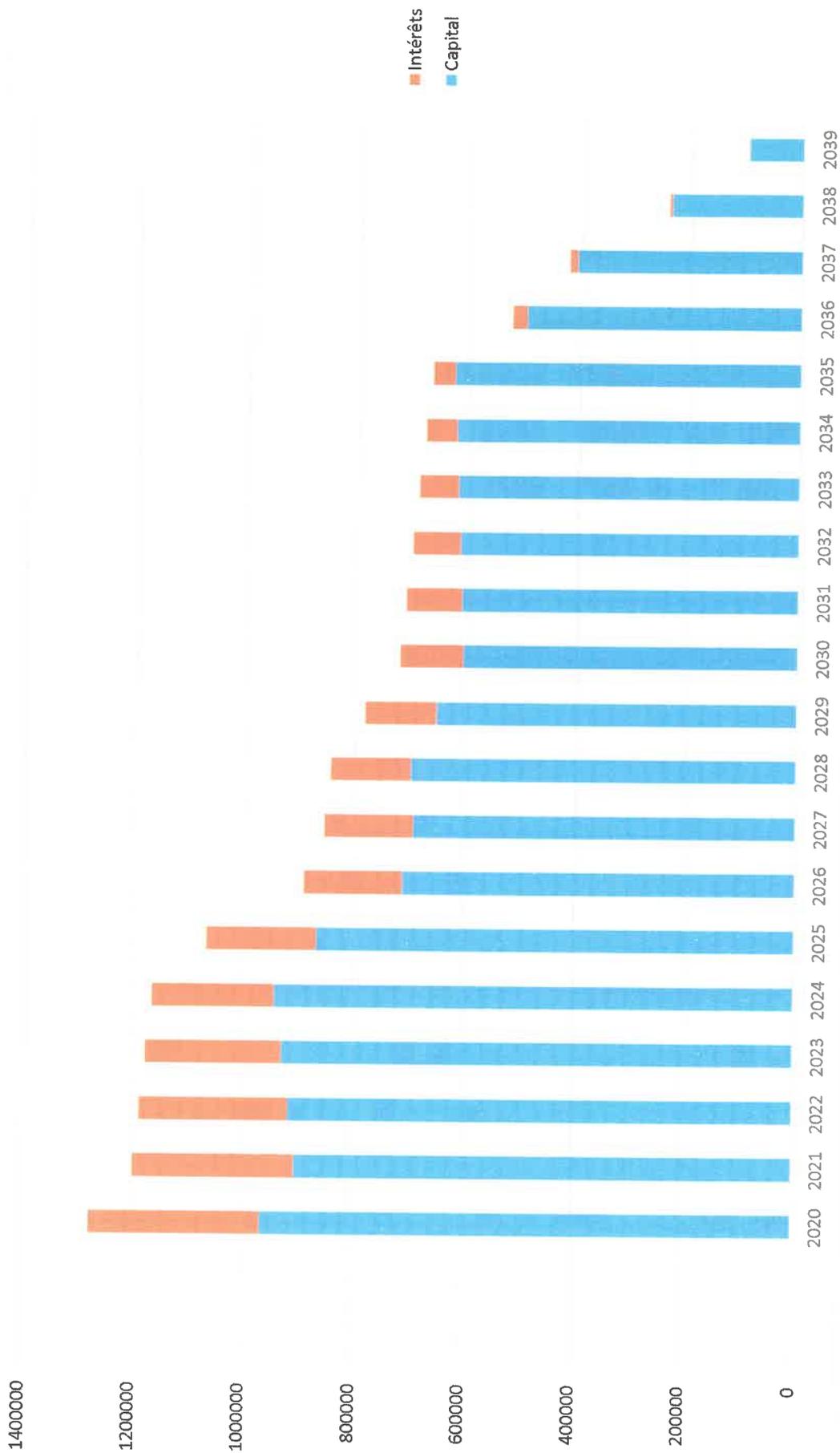
Evolution de la Dette



Profil extinction de la dette



Evolution de la dette



B2 – POINT SUR LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA COLLECTIVITE
L'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP) :



Point de renseignement	Adresse	Coût annuel HT en €	2018/2017	2017/2016	2016/2015	2015/2014	2014/2013	2013/2012	2012/2011	2011/2010	2010/2009	2009/2008	2008/2007	2007/2006	2006/2005
ERP 1	Salle Henri Martini	51 248	25 530	27 795											
ERP 3	Espace Marcia Casares	14 387			14 387										
ERP 4	Restaurant La Michèle et Cypri	79 902	2 180	77 722											
ERP 5	Salle Morry Catherine	15 514	2 800												
ERP 7	Hôtel de ville	182 503	10 950						12 714						
ERP 8	Espace Isabelle autiste	48 975	3 350						171 553						
ERP 9	Espace Arignon	81 282	3 240												
ERP 10	Maison petite enfance Pierre Perret	46 368	1 100												
ERP 11	Ecole maternelle Juliet Curie	36 720	250												
ERP 12	Ecole maternelles Suzanne Lamoy	29 015	900												
ERP 13	Ecole primaire Mollière	18 377	3 420	14 957											
ERP 14	Ecole maternelle et primaire Paul Langevin	43 827	6 180												
ERP 15	Ecole maternelle et primaire Jean Jaurès	114 092	7 380												
ERP 17	Piscine Toumescot	87 918	4 430	83 488											
ERP 19	Ecole primaire Suzanne Lamoy	79 625	6 480		73 146										
ERP 20	Ecole primaire Carnot	77 572	5 520												
ERP 21	Ecole maternelle primaire La Sacrée	144 199	9 180						144 199						
ERP 22	Ecole maternelle et primaire Roger Salengro	73 062													
ERP 24	Ecole maternelle et primaire Michéle	25 703		25 703											
ERP 25	Stade Bassement	86 043							83 249						
ERP 26	Stade Martial	105 030			105 030										
ERP 27	Salle de sport Douaume	94 024							94 024						
ERP 28	Salle de sport Marcel Candan	45 184	4 340												
ERP 29	Maison des associations Colette	25 829	10 840												
ERP 30	PMI et consultations nourissons	66 723	1 350												
ERP 31	OCA5	71 818	570												
ERP 32	Club house tennis	14 962	1 950												
ERP 33	Local des jeunes "AUDHÉRIE"	16 767													
ERP 34	Bâtiment association école "La Sacrée"	12 043	1 440												
ERP 35	Services techniques municipaux	4 428													
ERP 36	Pôle scolaire (ancien OCA5)	3 830													
ERP 37	Office municipal du sport OMS	6 406	1 400												
ERP 38	Secours catholique	6 230													
ERP 40	Percepsion (livroirie)	16 671		16 671											
ERP 41	Tr à l'arc et bâtiment église	1 150													
ERP 42	Boulangerie	1 035													
ERP 43	Chaleten dur (terrain de boules)	17 400	1 180						16 300						
ERP 44	Point rencontre emploi et cybersentre	6 279	1 540												
ERP 45	Anciens boscau ANRU	28 233													
ERP 46/47	Ancien bâtiment SIRFAS	50 085	4 120												
ERP 48	Sambaire	748													
ERP 52	Stade Bassement	7 998							7 468						
ERP 53	Cin odéon du centre	153 735													
ERP 54	Cin odéon du nord	332 695													
ERP 55 à 61	Aire de jeux	18 423													
Total HT en euros :		2 451 124	112 290	506 535	292 567	359 149	360 180	340 478	187 155	296 634	351 118				

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA VILLE

ERP NORMES AUX NORMES DU PROGRAMME CA ETRE DE 100 AUX NORMES D'ACTUALITE

Noms de l'attribution	ACTIONS	Coût travaux HT en €	2017/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	ANNEE DE MISE AUX NORMES
ERP 2	Complexe sportif Jean Mercier	322 671	4 490		1 118 181							
ERP 6	Eglise Saint Martin	19 907	2 550			37 357						
ERP 16	Salle de sport Joliet Curie	44 448	1 100	43 348								
ERP 18	Centre municipal Françoise Dolto	47 978	1 760	46 278								
ERP 23	Ecole de musique Claudine Collart	14 732	4 730				10 002					
ERP 29	Agences postale "Les Eglis"	13 593			13 593							2017
ERP 49	Ecole maternelle Henri Matisse	74 696							74 696			2018
ERP 50	Gymnase Jean / Jeanne Rousseau	71 934	1 100						71 934			2018
ERP 51	Salle de danse	21 476								21 476		2018
	Total HT en euros :	488 432	15 670	89 626	1 117 774	0	17 857	10 002	147 529	21 476		

TOTAL (NIVAL DE L'ADAP HT en euros) :	2 684 585	157 960	3 06 161	320 336	359 149	377 543	329 694	318 130	354 116
--	------------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Travaux de mise aux normes réalisés.

Les projets financés :

Projet	Financement	Montant Opération HT	Montant subvention
Réhabilitation et extension du complexe sportif Jean Mercier	DPV 2018	1 345 694,00 €	424 954,00 €
Réhabilitation et extension du complexe sportif Jean Mercier	DSIL 2019		200 000,00 €
Réhabilitation et extension du complexe sportif Jean Mercier	PTS 2020		300 000,00 €
Espace multiservice ancien Lidl	DPV 2019	844 000,00 €	380 000,00 €
Espace multiservice ancien Lidl	PTS 2021		295 000,00 €
Réhabilitation école de musique	DPV 2017	833 334,00 €	478 073,00 €
	PTS 2019		75 000,00 €

Rénovation énergétique de l'école de musique Claudine Collart	DSIL 2021 (Rénovation énergétique)		122 972,00 €
Déploiement de la vidéo-protection	DSIL 2020	446 095,00 €	133 828,00 €
Déploiement de la vidéo-protection	FIPD 2021		121 805,00 €
Mise aux normes des installations électriques et de sécurité écoles Suzanne Lanoy/Salengro/Sucrerie	DSIL 2018	263 072,00 €	78 922,00 €
Rénovation électrique et chauffage de l'église Saint Martin	DSIL 2020	250 000,00 €	100 000,00 €
Ravalement de façade église Saint Martin	DSIL 2021 (France relance)	307 154,70 €	100 000,00 €
Rénovation salle des mariages/salle du conseil	DETR 2020	100 000,00 €	25 000,00 €
Rénovation énergétique du théâtre Henri Martel	DSIL 2021 (Rénovation énergétique)	129 626,00 €	51 850,00 €
Rénovation énergétique du centre social Perret Autissier	DSIL 2021 (Rénovation énergétique)	179 646,00 €	71 858,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments Carnot Laurès et Nichée	DSIL 2021 (Rénovation énergétique)	27 819,80 €	12 519,00 €
Requalification rue Longue	Fonds spécial relance Région 2021	609 621,00 €	150 000,00 €
Requalification rue du Bivouac	Agence de l'eau	190 600,00 €	114 360,00 €
Art 8: Enfouissement réseau rues Bivouac - Delcroix	Douais Agglo	98 920,40 €	39 568,00 €
Art 8: Enfouissement réseau rue Vaillant	Douais Agglo	103 897,17 €	41 559,00 €
Art 8: Enfouissement réseau rues Longue	Douais Agglo	131 383,32 €	52 553,00 €

Matériel informatique et logiciel portail famille	CAF 2021	62 500,00 €	50 000,00 €
Aménagement d'une cuisine pédagogique et travaux de mise aux normes électriques CS Perret Autissier	CAF 2021	65 679,46 €	52 544,56 €
Equipement en mobilier et matériel d'animation	CAF 2020	120 000,00 €	50 000,00 €
Achat de lits, matelas et matériel pédagogique pour le multi accueil	CAF 2019	37 940,44 €	15 176,18 €
Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques	CNL 2021	11 500,00 €	2 875,00 €
Socle numérique dans les écoles élémentaires	PLAN DE RELANCE CONTINUE PEDAGOGIQUE (AAP SNEE)	45 906,00 €	31 990,00 €

Une part substantielle des dépenses pour l'année 2022 sera évidemment fléchée sur les projets sur lesquels la ville a pris des engagements et a reçu des financements comme le complexe Mercier, l'ancien magasin Lidl, l'église saint Martin, l'école de musique/théâtre/danse, la rénovation thermique du théâtre Henri Martel par le remplacement de l'ensemble des menuiseries, la mise aux normes du centre social Autissier Perret et le changement des menuiseries simple vitrage, la poursuite des travaux lourds de la rue Longue et le lancement de ceux de la rue du Bivouac, le déploiement de la première phase de vidéo protection, le développement du numérique à l'école.

Les études lancées sur le développement d'une canopée urbaine sur la commune, celles sur l'agrandissement de la bibliothèque et sa transformation éventuelle en médiathèque, celle sur la réhabilitation de la dernière salle de sports non rénovée à savoir la Salle Delaune seront poursuivies afin de permettre si ces projets sont réalisables, une opérationnalité d'ici la fin du mandat.

Mais d'autres projets d'investissement sont également prévus :

- Le plan de reconquête des voiries sera une nouvelle fois une priorité. Le budget consacré à cette thématique sera donc maintenu à un niveau élevé afin de permettre la réalisation de voiries coûteuses que les finances communales ne pouvaient supporter jusque lors comme celles des rues longue, Vaillant, bivouac ou Delcroix dont les marchés ont déjà été attribués. Les trottoirs de la rue de l'église avec effacement de réseau et changement de l'éclairage public ont également déjà été commandés.
- L'éclairage public.

- Les investissements permettant une optimisation de gestion et des économies de fonctionnement ainsi qu'une amélioration du service public seront, une nouvelle fois, poursuivis : achat de véhicules pour faire face à un parc en très mauvais état, informatique – téléphonie....
- Des investissements seront prévus en matière de reconquête de délaissés afin de poursuivre la politique ambitieuse menée en la matière depuis 2014. Les travaux de création d'un espace de stationnement végétalisé rue Ghesquières suite au rachat et à la démolition fin 2021 seront réalisés en 2022. D'autres sites repérés sont en cours d'évaluation ou d'étude.
- Le plan de rattrapage en termes de dotation des services municipaux en équipements nécessaires au service public sera poursuivi et ce notamment pour la propreté urbaine ou les espaces verts.
- Des travaux en termes de développement durable et d'économie seront menés.
- La politique foncière dans le cadre du passage d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme opérationnel se verra, également, doté d'un budget spécifique en vue de potentielles opportunités d'acquisition de fonciers repérés au niveau du PLU dans les différentes OAP.

B3 – LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budgets en euros						
Acquisitions foncières	350 000,00 €	140 000,00 €	90 000,00 €	95 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Accessibilité Mise aux normes (ADAP)	30 000,00 €	140 000,00 €	70 000,00 €	72 500,00 €		
Aires de jeux/city stades	50 000,00 €		90 000,00 €		- €	90 000,00 €
Aménagement grenier nichée (utilisation des combles aménageables)	40 000,00 €					
Aménagement grenier OMS/RAZED (utilisation combles aménageable)	40 000,00 €					
Barrières de sécurité (achat de barrières pour divers manifestations sur la voie publique)		2 000,00 €		2 000,00 €		
Centre Social Matisse Equipement(jeux...) et mobilier	100 000,00 €					
Centre Social Perret Autissier Travaux (rénovation et mise aux normes CAF)	75 000,00 €					
Centre Social Perret Autissier Travaux (rénovation énergétique DSIL 2021)	113 000,00 €	113 000,00 €				
Centre Social Portail famille (Financement CAF)	37 500,00 €	37 500,00 €				
Cimetières	22 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €		10 000,00 €	
Communication Matériel photo et vidéo service		2 000,00 €		2 000,00 €		

Rapport d'orientation budgétaire 2022 -- Ville de Sin le Noble

travaux sécurisation trottoirs	120 000,00 €	120 000,00 €	75 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	70 000,00 €
Végétalisation	40 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €
Véhicules	48 000,00 €	180 000,00 €	75 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €
Vidéo-protection	145 000,00 €	365 000,00 €	165 000,00 €	40 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Vivier : aménagement des espaces verts autour de l'étang du Vivier	4 199 859,80 €	1 966 937,50 €	1 027 215,20 €	683 910,68 €	300 000,00 €	225 000,00 €
Voies (réfection des voiries)	68 000,00 €	10 000,00 €			633 617,05 €	803 500,80 €
Copieurs						
Signalétique des bâtiments (Joliot Curie, Carnot, CCAS, CTM, ...)						
Réalisation vidéo promotionnelle ville			10 000,00 €			
TOTAUX	12 434 640,60 €	7 052 937,50 €	4 763 215,20 €	3 995 410,68 €	4 191 617,05 €	3 871 500,80 €